



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Projet annuel de performances

Annexe au projet de loi de finances pour 2026

Budget annexe
Mission ministérielle

Publications officielles et
information administrative



2026

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de finances est prévue par l'article 51-6° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Conformément aux dispositions de la loi organique, ce document développe l'ensemble des moyens regroupés au sein d'un budget annexe, qui constitue également une mission (article 18 de la LOLF) et comporte donc plusieurs programmes faisant chacun l'objet d'un projet annuel de performances.

Cette annexe contient le **tableau de présentation budgétaire du budget annexe** qui présente son budget en deux sections (article 18-II de la LOLF). Ensuite, elle justifie l'évaluation des **recettes**.

Elle récapitule les **crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les emplois demandés pour 2026** en les détaillant par programme et par action. Elle inclut une **présentation de la programmation pluriannuelle des crédits, de leur évolution et des principales réformes sur la période 2018-2022**.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

La présentation des crédits du programme et des dépenses fiscales associées

Les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature de dépense (titre et catégorie). L'évaluation des fonds de concours et attributions de produits attendus en 2026 est précisée.

Le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation (qui figure également dans le tome 2 de l'annexe « Voies et moyens »).

Le projet annuel de performances qui regroupe :

- la présentation stratégique du programme ;
- la présentation des objectifs et des indicateurs de performance ;
- la justification au premier euro des crédits qui développe le contenu physique et financier du programme ainsi que les déterminants de la dépense et présente un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement ;
- une présentation des principaux opérateurs et de leurs emplois (le cas échéant).

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Publications officielles et information administrative	7
Présentation stratégique de la mission	8
Présentation budgétaire	15
Évaluation des recettes d'activité	16
Récapitulation des crédits et des emplois	19
 PROGRAMME 623 : Édition et diffusion	 21
Présentation stratégique du projet annuel de performances	22
Objectifs et indicateurs de performance	25
<i>1 – Optimiser la production et développer la diffusion des données</i>	<i>25</i>
Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales	29
Justification au premier euro	31
<i>Éléments transversaux au programme</i>	<i>31</i>
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	<i>32</i>
<i>Justification par action</i>	<i>37</i>
<i>01 – Accès au droit et diffusion légale</i>	<i>37</i>
<i>02 – Information administrative et vie publique</i>	<i>42</i>
 PROGRAMME 624 : Pilotage et ressources humaines	 47
Présentation stratégique du projet annuel de performances	48
Objectifs et indicateurs de performance	50
<i>1 – Optimiser les fonctions soutien</i>	<i>50</i>
Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales	52
Justification au premier euro	55
<i>Éléments transversaux au programme</i>	<i>55</i>
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	<i>62</i>
<i>Justification par action</i>	<i>63</i>
<i>01 – Pilotage, modernisation et activités numériques</i>	<i>63</i>
<i>02 – Promotion et distribution des publications</i>	<i>66</i>
<i>03 – Dépenses de personnel</i>	<i>67</i>
<i>04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels</i>	<i>67</i>

MISSION

Publications officielles et information administrative

Présentation stratégique de la mission

PRESENTATION STRATEGIQUE

La mission « Publications officielles et information administrative » est structurée en deux programmes budgétaires composant le budget annexe « Publications officielles et information administrative » (BAPOIA) géré par la direction de l'information légale et administrative (DILA). Le programme 623 « Édition et diffusion » recouvre les activités de diffusion légale, d'information administrative, d'imprimerie et d'édition. Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe les moyens logistiques et humains.

Les missions de la DILA telles que définies par son décret constitutif du 11 janvier 2010 visent à :

- garantir l'accès au droit ;
- offrir aux citoyens les informations nécessaires à leurs droits et obligations et à leurs démarches administratives ;
- contribuer à la transparence de la vie publique, économique et financière ;
- proposer des publications, numériques et papier, relatives au débat public ou contribuant à la compréhension des politiques publiques.

La DILA a pour mission de garantir aux citoyens l'accès au droit et la diffusion de l'information légale et administrative notamment via les sites internet qu'elle opère parmi lesquels Légifrance, le service public de la diffusion du droit par internet, *service-public.fr*, le site officiel de l'administration française et *vie-publique.fr*. Ces sites internet sont parmi les plus consultés de la sphère État et leur audience a doublé en 5 ans pour atteindre les 900 millions de visites en 2024. La DILA poursuit également une activité d'éditeur et d'imprimeur pour son compte et pour celui d'autres administrations publiques. Elle répond également aux attentes des usagers du service public en proposant des services en ligne en constante amélioration, en facilitant leur mise en relation avec l'administration et en favorisant l'accès aux données publiques.

Le budget de la DILA pour 2026 vise à assurer la réussite de ces missions dans le respect de la programmation pluriannuelle des finances publiques. Il s'élève en crédits de paiement à 147,4 M€ (143,5 M€ hors contribution au CAS pensions) contre 149 M€ en LFI 2025 (145 M€ hors CAS pensions). Il est en baisse de 1 % notamment en raison d'une diminution des crédits de personnel DILA et SACIJO ainsi que des crédits dédiés aux fonctions supports. La DILA poursuit ses investissements de manière conséquente (16,9 M€) afin d'améliorer la qualité des services et renforcer la sécurité et la robustesse de ses outils de production.

Les recettes du budget annexe sont estimées à 175,3 M€, en diminution de 5,7 M€ par rapport à la prévision en LFI 2025. Cette évolution s'explique par une baisse des recettes issues des annonces publiées au bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), constatées lors des années électorales. Or l'année 2026 est marquée par les élections municipales et le bloc communal tire l'essentiel des recettes du BOAMP (65 %). La prévision de ces dernières est ainsi estimée à la baisse par rapport à 2025 (-6,1 M€).

Le projet de loi de finances pour 2026 s'appuie sur le plan stratégique « DILA 2027 », adoptée en 2025 et assurant une continuité avec le plan précédent qui plaçait l'usager au cœur des priorités. Issu d'un travail collaboratif qui a impliqué l'ensemble des agents, ce nouveau plan doit permettre à la DILA d'adapter l'exercice de ses missions aux évolutions qui s'imposent à la production et à la consommation de l'information. Compte tenu, notamment, de l'augmentation exponentielle de la quantité de données disponibles, fiabiliser l'information et aider les usagers à démêler le vrai du faux deviennent un enjeu d'importance. Le plan stratégique vise donc à assurer la confiance dans l'information produite et la qualité de ses bases de données à travers 4 grands axes :

- une information de référence, au cœur de l'action publique ;
- une information au plus proche des citoyens ;

- une information qui simplifie la vie des professionnels ;
- une information au service des administrations et des agents publics.

Dans ce cadre, la DILA prévoit de nombreuses actions pour notamment renforcer la complémentarité des missions, consolider les partenariats stratégiques et améliorer la notoriété des services dans un contexte de développement de l'intelligence artificielle (IA) et des réseaux sociaux. A noter qu'une charte relative à l'usage de l'intelligence artificielle a été développée dans les services du Premier ministre (SPM) pour promouvoir une utilisation raisonnée et responsable de l'IA générative grand public au sein des SPM. En interne, la DILA travaille sur la rédaction d'une charte éthique qui aura vocation à décliner les risques et les bonnes pratiques sur ses propres activités.

En outre, la DILA, très soucieuse de l'impact de ses activités sur les publics (usagers, entreprises, administrations), est aussi très engagée dans la transition écologique et veille à réduire son impact sur l'environnement. Des actions sont développées dans de nombreux domaines tels que l'écoconception des services numériques, la réduction des consommations d'énergies ou encore la mobilisation des capacités éditoriales pour expliquer aux citoyens les enjeux de la transition énergétique.

Enfin, la maîtrise des finances publiques constitue un volet important du plan stratégique. La trajectoire pluriannuelle des dépenses demeure en effet vertueuse puisqu'elle diminue de 1,4 M€ en 2027 (146 M€ en CP) pour atteindre 144 M€ en 2028 (-5 M€ de CP par rapport à la LFI 2025). Elle procède d'efforts continus de maîtrise des effectifs et des coûts de fonctionnement tout en conservant une capacité d'investissement élevée (19,6 M€ en 2028).

Ce projet de budget intègre deux transferts budgétaires. Le premier porte sur la reprise, par le ministère de l'intérieur, des maîtrises d'ouvrage et d'œuvre liées aux démarches d'inscription sur les listes électorales (DILE). Il permet, en transférant 1 ETPT avec la masse salariale correspondante (0,1 M€ depuis le P624) ainsi que 0,6 M€ de crédits HT2 depuis le P623, de donner à la direction du management de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur les moyens d'assurer l'hébergement et la maintenance de la démarche. Le deuxième transfert vise à doter la DILA, au 1^{er} janvier 2026, des moyens nécessaires à la gestion du service public Conseillers-entreprises. Issu de la « méthode des start-ups d'État », il est porté à la fois par la Direction générale des Entreprises (DGE) et la Délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP) au sein du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. La reprise par la DILA de ce service est liée à « *entreprendre.service-public.fr* », site de référence destiné à faciliter la vie des professionnels, et s'inscrit dans le cadre du chantier de simplification de l'accès des entreprises aux informations et démarches évoqué dans le plan stratégique. Le transfert au PLF s'établit à 2 ETPT avec la masse salariale correspondante (0,1 M€) au profit du P624. La gestion du service nécessite également d'allouer à la DILA des crédits pour couvrir les besoins de fonctionnement estimés à 0,8 M€ par an. Un transfert budgétaire en loi de finances n'ayant pu être finalisé entre la DILA, la DGE et la DGEFP, une convention sera réalisée pour définir les modalités de financement des différentes entités.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Améliorer l'accès à l'information légale et administrative et l'offre de services aux usagers

Le plan stratégique 2025-2027 de la DILA, dans le prolongement du précédent plan, réaffirme l'importance de la mission d'information de la DILA qu'elle soit régalienne, administrative, citoyenne ou économique. L'information produite a valeur de référence par sa fiabilité, sa neutralité et l'effort fait pour la rendre accessible au public visé.

La mission de la DILA est essentielle à la transparence de l'action publique, au respect des lois et règlements, à l'exercice de la citoyenneté.

Le précédent plan plaçait les usagers au cœur des priorités de la DILA. Le nouveau plan approfondit cet enjeu en définissant des ambitions adaptées à nos trois catégories de publics (citoyens, professionnels, administrations) avec pour objectif de répondre encore mieux aux besoins de chacun en produisant :

1. Une information de référence au cœur de l'action publique : nos trois sites internet majeurs sont de plus en plus complémentaires et imbriqués, ce qui constitue un véritable atout pour rendre l'accès au droit plus aisé pour les non-juristes. Les textes issus de Légifrance sont les sources de référence pour les sites service-public.fr et Entreprendre.service-public.fr afin d'aider les particuliers et les professionnels à comprendre l'impact de ces textes sur leurs droits et devoirs et à réaliser les démarches qui en découlent. Les enjeux des textes de lois sont au cœur de la mission d'information citoyenne exercée par le biais des éditions de la Documentation française et du site vie-publique.fr dont les productions expliquent comment se construisent les politiques publiques afin de donner les clefs pour comprendre l'action publique. L'exploitation des synergies entre les sites d'annonces économiques, Légifrance, service-public.fr et Vie-publique.fr, via des liens, voire des pages ou des produits « mixtes », est créatrice de valeur pour nos publics. Notre expertise doit nous permettre d'améliorer l'articulation de nos sites avec les autres sites publics pour éviter la redondance d'informations et rendre l'action publique plus lisible et facile d'accès pour l'utilisateur.
2. Une information au plus proche des citoyens : poursuivre l'enrichissement de nos sites internet et apporter de l'information par de nouveaux moyens comme le renforcement de notre présence sur les réseaux sociaux, en développant une application mobile, en donnant une visibilité de nos données sur les plateformes d'IA et en continuant à apporter une réponse personnalisée, rapide et de qualité aux questions des usagers.
3. Une information qui simplifie la vie des professionnels en développant le site Entreprendre.service-public.fr et faciliter l'accès au droit conventionnel.
4. Une information au service des administrations et des agents publics : le développement des nouveaux outils de production normative se poursuit pour offrir aux ministères une chaîne de production des textes plus fluide. Les compétences de la DILA sur l'ensemble de la chaîne graphique, de l'édition à l'impression, seront valorisées.

Indicateur 1.1 : Accès aux informations et aux démarches administratives

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Nombre total de visites sur le site "service-public.fr"	millions	605,4	674,7	660	715	720	720
dont le nombre de visites sur le sous-domaine "entreprendre.service-public.fr" du site "service-public.fr"	millions	42,3	46,7	48	50	50	50
Taux de satisfaction des visiteurs du site "service-public.fr"	%	78,8	79,5	80	80	81	82

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre annuel des visites provient d'une application de marquage. Le taux de satisfaction des usagers est issu d'une enquête statistique réalisée par un prestataire externe ou par la DILA.

Mode de calcul : le nombre de visites est mesuré mensuellement et extrait d'une application de marquage. Le taux de satisfaction est mesuré à partir d'un questionnaire détaillé à la fois quantitatif et qualitatif lors de l'enquête auprès des usagers.

Commentaires : C'est à la fois un indicateur de performance par la progression du nombre de visites et un indicateur de qualité par le taux de satisfaction. Les dernières enquêtes de satisfaction ont été réalisées entre le 20 novembre et le 17 décembre 2024 pour le site service-public.fr et entre le 20 novembre et le 30 décembre 2024 pour le site entreprendre.service-public.fr, au moyen d'un questionnaire auto-administré en ligne sur les sites. La taille de l'échantillon des internautes (3 359 répondants pour le site service-public.fr et 2 098 pour le site entreprendre.service-public.fr), garantit une bonne représentation de la variété des profils de visiteurs.

En complément du baromètre de satisfaction annuel, un système de notation sur chaque fiche permet d'évaluer en continu la satisfaction des usagers sur la clarté de l'information administrative pour cibler au mieux les améliorations éditoriales.

1-(DINUM) Direction interministérielle du numérique

2-(DITP) Direction interministérielle de la transformation publique

3-(ANCT) Agence nationale de la cohésion des territoires

4-(DGE) la Direction générale des Entreprises
5-IAG Intelligence artificielle générative

JUSTIFICATION DES CIBLES

Les perspectives des cibles pour les années 2025 à 2028 sont fondées sur les actions suivantes :

Service-public.fr :

- La poursuite d'un travail de fond sur le référencement naturel des contenus du site, pour continuer d'augmenter le nombre de visites issues des moteurs de recherche ;
- Le passage du site en « .gouv.fr » pour accroître encore la confiance des utilisateurs et permettre un meilleur référencement naturel du site ;
- La mise en œuvre d'une stratégie de communication visant à améliorer la notoriété de la marque « Service public » ;
- Le développement des contenus réseaux sociaux en exploitant au mieux Facebook, Youtube et en testant la mise en œuvre d'un compte TikTok ;
- La personnalisation de l'information autour des moments de vie par des lettres guidées et des simulateurs pour aider les usagers dans leurs démarches ;
- La prolongation de l'approche multicanale des services offerts dans le renseignement administratif ou les démarches avec le support aux démarches par téléphone ;
- Le passage des démarches au système de design de l'État et à un taux de conformité au référentiel d'accessibilité de 100 % ;
- La réalisation de nouvelles démarches, par exemple la pré-demande de mariage ;
- L'utilisation des potentialités de l'intelligence artificielle pour outiller les agents en charge de la relation usagers ;
- L'accompagnement des aidants administratifs dans l'appropriation des outils et des fonctionnalités du site à l'aide de webinaires et de tutos pour répondre rapidement et efficacement aux usagers ;
- Le développement des partenariats sur des projets communs avec la DINUM(1), la DITP(2) et l'ANCT(3) pour renforcer la cohérence et la continuité de l'offre d'information administrative, notamment avec le réseau des France services ;
- Le développement d'une application mobile interministérielle destinée à faciliter les démarches administratives des usagers en collaboration avec la DINUM.

Entreprendre.service-public.fr :

- La poursuite du partenariat avec Bercy info Entreprises, pour rationaliser les contenus entre les deux sites et produire une lettre d'information commune ;
- L'accroissement de la personnalisation des services ;
- Le développement de l'information sur les professions réglementées, afin de donner un accès unique à des contenus aujourd'hui éclatés entre plusieurs sites ;
- La mise en place d'une charte des partenaires afin de référencer les acteurs de terrain ;
- La création d'une offre de kits de démarrage avec des modèles de contrat (par métier) ;
- L'intégration d'un « kit rebond » pour accompagner les entreprises en difficultés en leur donnant accès à un ensemble de contenus pratiques conçu en partenariat avec la DGE(4).

Toutefois, les évolutions des usages numériques et l'utilisation croissante des plateformes d'IAG (5) pour l'accès à l'information sont de nature à faire baisser la fréquentation des sites. De nouvelles métriques de performance, tenant compte de cette tendance, devront probablement être adoptées dans les années à venir.

Indicateur 1.2 : Diffusion de la norme juridique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Nombre de visites sur le site « legifrance.gouv.fr »	millions	166,8	182,7	175	185	190	190
Nombre d'abonnés au sommaire quotidien du JORF et aux services de Légifrance	Nb	126 944	135 536	130 000	135 000	140 000	140 000

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre de visites est mesuré mensuellement avec une application de marquage. Le nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF provient des statistiques mensuelles de l'hébergeur externe du site.

Mode de calcul : pour les visites sur le site, il s'agit du total annuel. Pour le nombre d'abonnés au sommaire, c'est le résultat au 31 décembre de chaque année. Le décompte du nombre d'abonnés au sommaire électronique quotidien du JORF est issu du système de statistique mensuelle automatisé.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Compte tenu des usages, la croissance de la fréquentation est réduite car la consultation des données par les moteurs d'intelligence artificielle ou via les API proposées par le site prend le pas sur la consultation directe du site. En moyenne, près de 34 millions d'appels aux API du site sont comptabilisés chaque mois.

Des travaux d'intégration du DSFR vont permettre au site Légifrance d'adopter la cohérence graphique de la marque de l'État et de mieux répondre aux exigences d'accessibilité et d'ergonomie. A cette occasion, le parcours usager sera simplifié, avec un site plus intuitif améliorant ainsi la visibilité des informations essentielles tout en tenant compte des retours d'un panel d'utilisateurs et en corrigeant les irritants qui ont pu être collectés.

Différents supports (vidéos, supports en ligne...) et formations seront par ailleurs proposés pour assister l'utilisateur dans ce nouveau parcours.

La montée de version du moteur de recherche du site va permettre d'œuvrer à l'optimisation de la pertinence des résultats de recherche. En parallèle, les travaux sur la prise en compte du langage naturel dans les recherches permettront de faciliter l'usage du site et d'avoir des résultats plus pertinents sans avoir besoin de connaître le vocabulaire juridique et le contexte exact de la recherche. L'objectif est d'effectuer des recherches en posant des questions en lieu et place des saisies actuelles de mots clés. Ce nouveau dispositif permettra d'étendre le panel des utilisateurs notamment celui des non professionnels du droit.

Une étude de la traduction des textes en langue étrangère à mener en lien avec le forum des JO européens est envisagée.

Ces travaux associés à des actions sur le référencement, de sécurisation et d'optimisation de l'accès au site visent à fidéliser les usagers et emporter l'adhésion des nouveaux utilisateurs.

Enfin, l'optimisation des liens entre les sites Légifrance, service-public.fr et vie-publique.fr devraient contribuer à l'augmentation de la fréquentation et vise à aider les utilisateurs à accéder à des informations simples sur les conséquences concrètes de la disposition normative.

S'agissant du sommaire électronique du Journal officiel, après les opérations de purge régulières, le volume d'abonnés actifs devrait se stabiliser. Les travaux de création du compte utilisateur devraient débuter fin 2025 au mieux pour une mise à disposition courant 2026. La mise à disposition du compte utilisateur pour gérer les alertes en parallèle de l'abonnement au sommaire du Journal officiel, pourrait modifier les usages. En effet, certains abonnés pourraient à terme se contenter de ne recevoir que les alertes correspondant à leurs critères de recherche en lieu et place de l'envoi systématique du sommaire du Journal officiel.

En 2027-2028, le volume d'abonnés au sommaire électronique ou à des services, permis par le compte utilisateurs, devrait légèrement augmenter de ce fait.

Indicateur 1.3 : Transparence du débat public

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Nombre de visites sur le site « vie-publique.fr »	Nb	29 424 935	29 099 676	31 000 000	24 000 000	25 000 000	24 000 000
Nombre de visites sur le catalogue en ligne des éditions de la marque "La Documentation française"	Nb	577 323	492 300	600 000	500 000	500 000	500 000

Précisions méthodologiquesSource des données : le nombre de visites est mesuré mensuellement avec une application de marquage.Mode de calcul : il s'agit du total annuel.**JUSTIFICATION DES CIBLES**

2025, année sans élections, présage une baisse de fréquentation d'autant que le constat du changement des comportements des citoyens montre une modification dans la manière d'accéder à l'information. Les réseaux sociaux deviennent des médias d'informations à part entière, notamment pour les jeunes. Les moteurs de recherche sont concurrencés par l'intelligence artificielle générative (IAG) qui fournit des réponses construites et personnalisées.

Pour faire face à ce nouveau contexte et fidéliser les usagers à la marque, un travail important est mené sur les réseaux sociaux et les lettres d'information.

Un compte Bluesky est expérimenté pour capter plus d'audience auprès des jeunes.

Des partenariats sur les réseaux sociaux (Toute l'Europe, Lumni) permettent une meilleure visibilité de la marque en élargissant les publics visés.

La lettre thématique en ligne « L'essentiel de Vie-publique » proposant une synthèse sur un sujet d'actualité ou une question de culture générale, bénéficie d'une audience prometteuse.

En 2026, année des élections municipales, le site proposera des contenus dédiés à ces élections qui constituent toujours un moment fort pour l'audience du site.

Pour faciliter l'accès à ces contenus et répondre aux besoins de différentes cibles (citoyens électeurs, candidats, agents publics en charge de l'organisation des élections), une page dédiée aux élections municipales sera proposée sur le site.

La rubrique « Panorama des lois » expliquant en langage simple la loi et ses évolutions tout au long de la procédure parlementaire, s'est imposée comme une rubrique de référence de suivi de l'actualité législative. Des liens avec les dossiers législatifs publiés sur le site [legifrance.gouv.fr](https://www.legifrance.gouv.fr) seront créés en 2025.

En 2026, la construction d'un ensemble unique sur le site [vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr) donnera accès à la fois à une synthèse et à l'ensemble des documents sources qui constituent le parcours législatif des textes et renforcera le positionnement du site dans l'accès au droit.

Un panorama des textes européens devrait être expérimenté pour vulgariser le droit européen.

En 2027, le site devrait augmenter son audience grâce au calendrier électoral.

La cible 2028 baisse malgré les élections régionales, qui ne sont pas aussi favorables à l'audience que l'élection présidentielle.

Pour poursuivre la conquête du public lycéen et étudiant, des contenus dédiés en fonction des programmes d'enseignement seront proposés. Un compte Instagram spécifique à la marque « La Documentation française » a été ouvert en mars 2025 pour faire connaître les ouvrages et les revues utiles à leurs études.

Une présence accrue des publications de « La Documentation française » dans les pages « éditoriales » du site ainsi que la mise en valeur des ouvrages par thématiques, se poursuivent. Des plans de promotion des ouvrages sont également réalisés.

Présentation budgétaire

(en millions d'euros)

Activité courante			
Dépenses par titre (crédits de paiement prévus)		Recettes	
Dépenses de personnel (T2)	50,91	Annonces	171,60
dont personnels en activité	46,97	Bulletin officiel des annonces des marchés publics	65,00
dont pensions	3,94	Bulletin des annonces légales et obligatoires	6,60
Dépenses de fonctionnement (T3)	55,06	Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales	100,00
Charges de la dette de l'État (T4)		Journal officiel de la République française - Lois et Décrets	
Dépenses d'investissement (T5)	16,92	Recettes hors annonces	3,70
Dépenses d'intervention (T6)	24,52	Vente de publications et abonnements	1,00
Dépenses d'opérations financières (T7)		Prestations et travaux d'édition	1,90
		Autres activités	0,80
		Produit de cession d'actif	
Total des dépenses (A)	147,41	Total des recettes (B)	175,30
		Solde budgétaire 2026 reporté au PLF (B-A)	+27,89
Financement de l'activité			
Emplois		Ressources	
Remboursement d'emprunt		Nouvel emprunt	
		Autre ressource de financement	
Total des emplois (C)		Total des ressources (D)	
		Solde financier (B+D-A-C)	+27,89
Trésorerie et dette			
Trésorerie		Dette	
		Encours de dette au 31/12/2025 (E)	
		Flux résultant du financement en 2026 (F=D-C)	
		Plafond de dette autorisé au 31/12/2026 (G=E+F)	
Trésorerie prévue au 31/12/2026 (H)	937,70	Dette nette au 31/12/2026 (G-H)	

Évaluation des recettes d'activité

Recettes	2025	2026	Écart 2026 / 2025	2027	2028
Annonces	177 700 000	171 600 000	-3,43 %	166 600 000	166 600 000
Bulletin officiel des annonces des marchés publics	71 100 000	65 000 000	-8,58 %	60 000 000	60 000 000
Bulletin des annonces légales et obligatoires	6 600 000	6 600 000		6 600 000	6 600 000
Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales	100 000 000	100 000 000		100 000 000	100 000 000
Journal officiel de la République française - Lois et Décrets					
Recettes hors annonces	3 300 000	3 700 000	+12,12 %	3 700 000	3 700 000
Vente de publications et abonnements	1 000 000	1 000 000		1 000 000	1 000 000
Prestations et travaux d'édition	1 800 000	1 900 000	+5,56 %	1 900 000	1 900 000
Autres activités	500 000	800 000	+60,00 %	800 000	800 000
Produit de cession d'actif					
Total des recettes d'activité	181 000 000	175 300 000	-3,15 %	170 300 000	170 300 000

RECETTES BUDGETAIRES 2026

	Exécution 2023	LFI 2024	Exécution 2024	LFI 2025	2026	2027	2028
ANNONCES	180 106 735	163 900 000	190 185 066	177 700 000	171 600 000	166 600 000	166 600 000
ASSOCIATIONS	31	0	-24	0	0	0	
BOAMP	72 298 883	66 300 000	69 646 821	71 100 000	65 000 000	60 000 000	60 000 000
BALO	7 299 310	6 600 000	7 134 899	6 600 000	6 600 000	6 600 000	6 600 000
BODACC	100 477 242	91 000 000	113 358 699	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000
JOLD	31 269	0	44 671	0			
AUTRES RECETTES	4 637 116	3 400 000	4 373 988	3 300 000	3 700 000	3 700 000	3 700 000
VENTES DE PUBLICATIONS ET ABONNEMENTS	1 267 557	1 000 000	865 015	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
TRAVAUX D'IMPRESSION ET PRESTATIONS DIVERSES	2 144 425	1 900 000	1 990 510	1 800 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000
AUTRES ACTIVITES	1 225 134	500 000	1 518 463	500 000	800 000	800 000	800 000
TOTAL RECETTES BUDGETAIRES	184 743 851	167 300 000	194 559 054	181 000 000	175 300 000	170 300 000	170 300 000

Les recettes budgétaires du budget annexe « des publications officielles et informations administratives » (BAPOIA) sont constituées :

- d'une part, des recettes d'annonces légales relatives à la réalisation des missions de la DILA d'accès au droit et à la transparence économique et financière liées à la vie des entreprises ;
- et d'autre part, des recettes hors annonces relevant des missions d'édition publique dans les domaines politique, administratif, économique, social, juridique, international et d'information administrative.

Au 31 juillet 2025, le montant total des encaissements du BAPOIA s'établit à 110 M€, soit 61 % de la prévision de 181 M€ inscrite en loi de finances initiale (LFI) 2025. Ce montant est stable (+0,3 %) par rapport l'an passé à la même période (109,8 M€ pour rappel). La prévision initiale, prudente mais qui tenait compte des effets du cycle électoral, devrait être réalisée.

Les recettes d'annonces légales :

Les recettes d'annonces légales représentent près de 98 % du montant total des recettes encaissées du BAPOIA et sont composées de l'ensemble des redevances perçues pour l'insertion des avis au :

- bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) ;
- bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) ;
- bulletin des annonces légales et obligatoires (BALO).

Au 31 juillet 2025, le niveau d'exécution des recettes d'annonces légales atteint 61 % pour un montant total encaissé, stable par rapport à l'an dernier à la même période, s'élevant à 108,3 M€.

Les recettes générées par les avis publiés au BODACC s'élèvent à 62,4 M€, soit un taux d'exécution à fin juillet de 62 %. Elles progressent légèrement (+1 %) par rapport à l'an dernier à la même période. La bonne tenue des encaissements du BODACC s'explique principalement en raison de la conjonction de la hausse du volume des publications :

- des annonces légales relatives aux défaillances d'entreprises (BODACC A) malgré les prémices d'une décélération (+11 585 avis publiés) d'une part ;
- et des avis relatifs aux dépôts de compte des sociétés (BODACC C) au registre du commerce et des sociétés (+7 % soit +72 560 avis) dont le tarif est le plus élevé (125 €) d'autre part. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) enregistre au cours des douze derniers mois (juillet 2024 à juin 2025) un nombre total d'entreprises créées quasi stable en glissement annuel (+0,2 %), bien qu'en augmentation s'agissant des créations de sociétés (+2,9 %), ce qui traduit une dynamique entrepreneuriale qui reste forte.

Sur la base de ce constat qui demeure prudent, la prévision d'encaissement du BODACC de 100 M€, qui tient compte de la hausse constatée des encaissements annuels depuis 2021, est confirmée pour la période allant jusqu'à 2028.

Les encaissements issus des publications d'annonces au BOAMP affichent un taux d'exécution de 58 % pour un montant total s'élevant à 41,3 M€. Ils reculent de 3 % (soit -1,1 M€) par rapport à juillet 2024, principalement en raison des efforts de recouvrement réalisés par l'agence comptable lors de l'exercice 2024 (69,6 M€ d'encaissements pour 66,9 M€ de recettes facturées). En 2025, les recettes facturées du BOAMP restent stables par rapport à celles de 2024. Les recettes du BOAMP sont tirées par la publication des annonces légales du bloc local (65 %), en particulier celles du bloc des communes et de leurs groupements qui représentent la part la plus importante des annonces publiées avec un taux atteignant 52 % à fin juillet 2025, ce qui est cohérent avec les effets du cycle électoral l'année qui précède un scrutin.

Il reste toutefois délicat d'anticiper totalement le comportement des annonceurs publics, en particulier dans un contexte de tension budgétaire pesant sur les collectivités territoriales. Les dépenses des acheteurs publics étant traditionnellement peu dynamiques l'année de l'élection municipale (2026) et les années suivantes, la prévision des recettes encaissées issues du BOAMP se chiffre prudemment à 65 M€ en 2026, puis diminue (60 M€) en 2027 et 2028.

Avec une progression de 7 % (+0,3 M€) par rapport à juillet 2024, les encaissements au titre des publications d'annonces légales au BALO se chiffrent à 4,6 M€, à un rythme d'exécution supérieur à la programmation inscrite en LFI. Pour rappel, les mois de juin, juillet et août sont habituellement marqués par un rythme d'encaissement plus dynamique que le reste de l'année.

Les recettes hors annonces :

Les recettes hors annonces sont principalement constituées par les encaissements issus :

- des ventes de publications sous la marque « La Documentation française » ou pour des comptes de tiers et des abonnements ;
- des travaux, études et prestations de services qui portent principalement sur les travaux de l'imprimerie réalisés dans le cadre de conventions signées avec des partenaires institutionnels ;

- et des autres prestations de services pour compte de tiers.

Au 31 juillet 2025, le niveau d'exécution des recettes hors annonces atteint 54 % de la cible fixée en LFI 2025. Le montant total encaissé est en progression de 15 % par rapport à l'an dernier à la même période, s'élevant à 1,8 M€.

Estimées en LFI 2025 à hauteur de 1 M€, les recettes encaissées au titre des activités de ventes de publications et d'abonnements de la DILA se chiffrent à 0,54 M€, soit un taux d'exécution de 54 %. Elles sont en progression (+25 %) par rapport aux encaissements perçus l'an passé à la même période.

Les prestations d'impression qui ont produit des recettes à hauteur de 1,2 M€ pour une prévision initiale de 1,8 M€, soit un taux d'exécution de 66 %, présentent une augmentation de 33 % sur douze mois. Il est à noter que 38 % des encaissements portent sur des prestations réalisées au profit de la délégation à l'information et à la communication de la Défense (DlCoD) du ministère des Armées (0,5 M€ à fin juillet 2025, +0,2 M€ par rapport à fin juillet 2024).

Enfin, les autres activités évaluées initialement à hauteur de 0,5 M€ ont généré 0,04 M€ d'encaissements, montant moins élevé (-81 %) qu'au 31 juillet 2024 qui intégrait des versements exceptionnels (0,1 M€ de recettes liées à la vente de 500 tonnes de vieux papiers et 0,2 M€ de remboursements de charges).

En conclusion, le niveau prévisionnel des recettes budgétaires retenu pour l'exercice 2026 est évalué à 175,3 M€, soit un montant total présentant une baisse de 5 % (-5,7 M€) par rapport à 2025 afin de tenir compte :

- des effets régulièrement constatés du cycle électoral, se traduisant par des investissements communaux moins dynamiques l'année de la tenue des élections municipales (65 M€ soit une baisse de 9 % par rapport à la LFI 2025) d'une part ;
- du montant constaté des encaissements annuels des recettes hors annonces (3,7 M€) par rapport à l'estimation initiale en loi de finances d'autre part.

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION POUR 2025 ET 2026

Programme / Action / Sous-action LFI 2025 PLF 2026	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
623 – Édition et diffusion	40 283 915 42 463 468	+5,41 %		42 052 388 43 728 845	+3,99 %	
01 – Accès au droit et diffusion légale	26 453 530 27 232 739	+2,95 %		29 682 000 28 073 152	-5,42 %	
02 – Information administrative et vie publique	13 830 385 15 230 729	+10,13 %		12 370 388 15 655 693	+26,56 %	
624 – Pilotage et ressources humaines	105 182 509 103 230 826	-1,86 %		106 975 059 103 684 826	-3,08 %	
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	10 144 688 10 117 075	-0,27 %		11 937 238 10 571 075	-11,44 %	
03 – Dépenses de personnel	66 537 821 50 914 751	-23,48 %		66 537 821 50 914 751	-23,48 %	
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	28 500 000 42 199 000	+48,07 %		28 500 000 42 199 000	+48,07 %	
Totaux	145 466 424 145 694 294	+0,16 %		149 027 447 147 413 671	-1,08 %	

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE POUR 2025, 2026, 2027 ET 2028

Programme / Titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus	Ouvertures	Variation annuelle	FdC et AdP attendus
	LFI 2025 PLF 2026 Prévision indicative 2027 Prévision indicative 2028					
623 – Édition et diffusion	40 283 915 42 463 468 42 121 340 43 524 952	 +5,41 % -0,81 % +3,33 %		42 052 388 43 728 845 43 482 224 43 785 836	 +3,99 % -0,56 % +0,70 %	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	31 628 915 30 873 468 30 851 694 30 451 694	 -2,39 % -0,07 % -1,30 %		31 952 797 30 608 845 30 716 235 30 316 235	 -4,21 % +0,35 % -1,30 %	
Titre 5 – Dépenses d'investissement	8 655 000 11 590 000 11 269 646 13 073 258	 +33,91 % -2,76 % +16,00 %		10 099 591 13 120 000 12 765 989 13 469 601	 +29,91 % -2,70 % +5,51 %	
624 – Pilotage et ressources humaines	105 182 509 103 230 826 101 819 808 100 344 247	 -1,86 % -1,37 % -1,45 %		106 975 059 103 684 826 102 553 808 100 214 247	 -3,08 % -1,09 % -2,28 %	
Titre 2 – Dépenses de personnel	66 537 821 50 914 751 50 376 733 49 328 172	 -23,48 % -1,06 % -2,08 %		66 537 821 50 914 751 50 376 733 49 328 172	 -23,48 % -1,06 % -2,08 %	
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	36 522 318 24 160 075 23 986 075 22 537 075	 -33,85 % -0,72 % -6,04 %		35 811 618 24 454 075 23 520 075 22 447 075	 -31,71 % -3,82 % -4,56 %	
Titre 5 – Dépenses d'investissement	2 122 370 3 640 000 2 460 000 3 100 000	 +71,51 % -32,42 % +26,02 %		4 625 620 3 800 000 3 660 000 3 060 000	 -17,85 % -3,68 % -16,39 %	
Titre 6 – Dépenses d'intervention	24 516 000 24 997 000 25 379 000	 +1,96 % +1,53 %		24 516 000 24 997 000 25 379 000	 +1,96 % +1,53 %	
Totaux	145 466 424 145 694 294 143 941 148 143 869 199	 +0,16 % -1,20 % -0,05 %		149 027 447 147 413 671 146 036 032 144 000 083	 -1,08 % -0,93 % -1,39 %	

RECAPITULATION DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Programme	LFI 2025					PLF 2026				
	ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs			ETPT	dont ETPT opérateurs rémunérés par le programme	ETPT rémunérés par les opérateurs		
			sous plafond	hors plafond	Total			sous plafond	hors plafond	Total
623 – Édition et diffusion										
624 – Pilotage et ressources humaines	486					487				
Total	486					487				

PROGRAMME 623
Édition et diffusion

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Véronique LEHIDEUX

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 623 : Édition et diffusion

Le programme 623 « Édition et diffusion » regroupe l'ensemble des activités dites « métiers » de la direction de l'information légale et administrative (DILA). Ce programme comporte deux actions, correspondant aux grandes missions de la DILA, scindées chacune en deux sous-actions :

- Accès au droit et diffusion légale :
 - diffusion légale ;
 - infrastructure et sécurité informatique.
- Information administrative et vie publique :
 - information administrative ;
 - édition publique, publications et imprimerie.

La trajectoire des crédits de paiement du programme 623 est quasi-stable sur la période 2026-2028 évoluant à la baisse de 2026 à 2027 en passant de 43,7 M€ en 2026 et à 43,5 M€ en 2027, puis en augmentant légèrement en 2028 avec une cible de 43,8 M€. La trajectoire affiche une hausse de 1,7 M€ par rapport aux crédits inscrits en LFI 2025. Tout en menant une politique d'investissement dynamique, indispensable pour assurer la performance des outils de production et qui justifie cette hausse de crédits à travers des mesures nouvelles, la DILA s'inscrit pleinement dans une logique de maîtrise des dépenses.

Confrontée à la fois à une hausse du volume de ses activités (nouveaux services, nombre croissant de visites de ses sites internet, quantité d'informations à traiter) et à une augmentation des coûts informatiques en particulier, la DILA parvient toutefois, grâce à la mise en place de mesures d'économies, à conserver une trajectoire budgétaire vertueuse en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement, passant de 30,6 M€ en 2026 à 30,3 M€ en 2028, et à conserver son niveau d'investissement (13,1 M€ en 2026 à 13,5 M€ en 2028).

La DILA est en effet mobilisée sur de nombreux projets. Dans le cadre de son plan stratégique DILA 2027, la DILA s'attache ainsi à poursuivre la modernisation de ses activités numériques afin d'améliorer le service rendu aux usagers tout en réduisant son impact environnemental. La priorité est donnée à l'information, qu'elle soit régalienne, administrative, citoyenne ou économique, tout en servant de valeur de référence par sa qualité, sa neutralité et son accessibilité. La complémentarité et l'imbrication des sites internet de la DILA doit être renforcée tout comme leur articulation avec les autres sites de la sphère publique pour éviter la redondance d'informations et améliorer ainsi la lisibilité de l'action publique. En outre, dans le contexte de développement rapide de l'intelligence artificielle et des réseaux sociaux, la DILA propose des actions afin d'accroître la notoriété des services en valorisant notamment les contenus en tant que bases de données fiables et vérifiées et en consolidant un positionnement de marque.

S'agissant de l'information régalienne, la DILA poursuit en 2026 le développement du projet NOPN (nouveaux outils de production normative) qui vise à fluidifier et automatiser la chaîne de production de textes juridiques. Lancé en 2021 par le Secrétariat général du Gouvernement (SGG), ce projet d'envergure embarque l'ensemble des applications de production normative. Les travaux portent actuellement sur l'interfaçage des applications EDILE (Éditeur légistique - brique applicative d'aide à la rédaction des textes sous un format structuré et consolidé) et SOLON (système d'organisation en ligne des opérations normatives - brique applicative de gestion du flux de travail, de suivi, de validation et de génération des déclinaisons de publication), pour une mise en production mi-2026. Le lancement prochain de la construction d'une nouvelle base de données juridiques appelée RUNE (référentiel unique de normes), destinée à organiser et stocker les données permettant une consolidation des textes et codes pour

alimenter le site Légifrance, constitue une nouvelle phase importante du programme. Plusieurs scénarii ont été analysés conduisant le SGG et la DILA, avec l'appui de la direction interministérielle du numérique (DINUM), à procéder en une refonte complète de la base de données juridiques engageant un nouveau cycle d'investissements.

Par ailleurs, les évolutions prévues en 2026 du site *legifrance.gouv.fr* visent à adopter la cohérence graphique de la marque de l'État, visant à répondre aux exigences de lisibilité, d'accessibilité et d'ergonomie. Des supports et formations sont également proposés en interne pour faciliter et optimiser l'utilisation du site internet.

Des investissements seront effectués au profit du renforcement de l'infrastructure informatique pour poursuivre l'amélioration de la résilience et de la sécurité des sites et applications informatiques en intégrant le développement de l'écoconception des services numériques.

Le poste de dépenses relatives aux annonces légales, source principale de recettes budgétaires (97 %) du budget annexe à travers les publications d'annonces au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) et au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), fait l'objet d'importantes mesures d'économies sur la trajectoire 2026-2028. La DILA anticipe une baisse des encaissements qui, par voie de conséquence, va générer une diminution des dépenses. En effet, la rémunération des sous-traitants s'opère dans le cadre de conventions qui prévoient une diminution du montant des reversements liés au chiffre d'affaires (BODACC) ou au volume d'annonces (BOAMP). L'économie, progressive, s'établit à 1,1 M€ en 2026 et atteint 1,8 M€ en 2028.

Dans le domaine de l'information administrative, la DILA maintient ses efforts pour fournir aux citoyens une information adaptée à leurs besoins et leurs modes de consommation. Ainsi sa présence sur les réseaux sociaux doit être renforcée et une application mobile interministérielle (AMI) est en cours de développement conjointement avec la Direction du numérique (DINUM). Les évolutions continues du site *service-public.fr* devraient permettre de fluidifier les parcours d'accès aux pages contacts du site et d'améliorer l'accompagnement de bout en bout de l'usager avec notamment le projet « Place des citoyens » destiné à mettre en relation l'usager du site *service-public.fr* avec les administrations compétentes pour lui répondre.

La création du site *entreprendre.service-public.fr* constitue une réussite majeure du plan stratégique DILA 2024. Le nouveau plan souhaite aller plus loin en proposant d'enrichir de manière continue les contenus proposés et d'accroître la personnalisation des services offerts. Ce projet a pour ambition d'améliorer l'accès aux démarches en ligne notamment en simplifiant le parcours avec le Guichet unique et Portail Pro pour favoriser le positionnement du site *entreprendre.service-public.fr* comme le portail d'accès général aux démarches.

La DILA renforce également ses partenariats avec la DINUM, la direction interministérielle à la transformation publique (DITP) et l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) afin de contribuer à la transformation des services publics et plus particulièrement sur la politique des « moments de vie ».

Dans le domaine de l'ouverture au débat public, la DILA poursuit l'enrichissement des fiches proposées sur les politiques publiques très utiles aux acteurs publics ou citoyens et plus particulièrement aux publics étudiants et lycéens. Pour ces derniers, la DILA prévoit également au sein de son plan stratégique de développer des contenus dédiés ou regroupés en fonction des programmes d'enseignement ainsi que d'accroître sa présence sur les réseaux sociaux avec par exemple une expérimentation d'un compte *Tik-tok* pour Service public. En 2026, année des élections municipales, le site *vie-publique.fr* proposera ainsi des contenus dédiés à ce scrutin en ouvrant notamment une page dédiée sur le site.

Enfin, l'imprimerie de la DILA continue de s'adapter aux besoins des partenaires institutionnels avec une offre basée sur un savoir-faire et une expertise sur les processus offset et numérique. L'organisation évolue pour compenser la réduction des effectifs et une attention particulière est portée sur la réduction de la pénibilité avec la mise en œuvre d'un plan de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS). Pour toutes ces raisons, la DILA alloue des moyens financiers sur la trajectoire dans le but de renouveler les matériels et rénovera des locaux techniques. La DILA dispose d'atouts (compétences en impression offset, offre de services graphiques complète allant de l'impression au maquettage et à l'édition, animation du réseau interministériel des imprimeurs de l'État) qu'elle souhaite continuer de valoriser.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser la production et développer la diffusion des données

INDICATEUR 1.1 : Contribution au développement de l'accès à la commande publique

INDICATEUR 1.2 : Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

INDICATEUR 1.3 : Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser la production et développer la diffusion des données

Indicateur 1.1 : « Contribution au développement de l'accès à la commande publique »

La DILA contribue par son site BOAMP.fr, l'un des principaux sites publics d'annonces légales, à faciliter l'accès des entreprises à la commande publique.

La DILA facilite les recherches sur le site et propose notamment l'ouverture gratuite d'un compte afin de recevoir automatiquement des alertes paramétrables sur les appels d'offres déposés par les administrations et les collectivités publiques. Ce système permet aux entreprises de pouvoir candidater plus facilement.

Indicateur 1.2 : « Optimiser et sécuriser la production du *Journal officiel* (JO) »

La maîtrise des risques liés à la production du *Journal officiel* est une préoccupation majeure de la DILA. Différents travaux portant à la fois sur la résilience des infrastructures informatiques, la performance des applications de la chaîne régaliennne et l'optimisation des processus de production, ont permis de sécuriser la production du *Journal officiel*.

Un site de secours a également été développé pour permettre la publication du *Journal officiel* et l'accès aux codes en cas d'incident majeur sur Légifrance.

Indicateur 1.3 : « Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental »

Cet indicateur répond au renforcement du lien entre le dispositif de performance et la budgétisation environnementale en suivant en particulier l'impact environnemental de l'activité industrielle d'imprimerie de la DILA.

L'objectif de la DILA, en la matière est de réduire la gâche papier en optimisant les processus de production et en appliquant une politique de maintenance rigoureuse des outils de production afin de limiter les dysfonctionnements des machines qui peuvent, entre autres, engendrer un surplus de déchets de papier.

Dans le cadre de son implication pour un État éco-responsable, la DILA a déjà pris de nombreuses mesures pour réduire son impact environnemental. L'imprimerie est ainsi labellisée "*Imprim'vert* » et recycle ses déchets.

INDICATEUR

1.1 – Contribution au développement de l'accès à la commande publique

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Nombre total de visites sur le site « BOAMP.fr »	visites	5 744 923	3 099 703	3 600 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Nombre de comptes ouverts sur le site BOAMP.fr	Nb	13 381	14 531	27 000	27 000	27 000	27 000

Précisions méthodologiques

Source des données : la mesure des deux sous-indicateurs est effectuée automatiquement par l'application de gestion du site.

Mode de calcul : il s'agit de données brutes.

Commentaires : cet indicateur composite permet d'avoir une meilleure mesure du trafic sur le site et de ses services.

JUSTIFICATION DES CIBLES

Le contexte de réduction des dépenses publiques dans les années à venir laisse à penser que la fréquentation du site boamp.fr sera en baisse en lien avec la réduction du volume de marchés publics publiés.

Cette baisse de l'activité de la commande publique sera d'autant plus impactée que les années 2026 et 2027 vont connaître des périodes électorales – municipales en 2026 et présidentielle/législatives en 2027 – peu favorables à la publication de marchés publics.

Cependant, après les travaux réalisés en 2024 et début 2025, visant à rendre le site plus attractif, le travail sur un bon référencement va se poursuivre afin de rester placé dans les premiers résultats des moteurs de recherche tout en s'adaptant à la montée en puissance des plateformes d'intelligence artificielle qui ont d'autres modes de référencement.

Par ailleurs, la qualité des services sera renforcée notamment par le développement des formulaires permettant la saisie des avis de marchés publics en partant du point de vue de l'utilisateur plutôt que de la réglementation. Le site évolue également avec de nouvelles fonctionnalités sollicitées par les usagers lors d'enquêtes comme par exemple, la présentation des résultats de recherche sur les marchés dans un tableau téléchargeable permettant une consultation plus lisible et l'affichage des résultats de recherches dans une carte géographique.

Le nombre de comptes ne devrait être que de l'ordre de 27 000 et se maintenir à ce niveau sur les trois années à venir, dans le cadre des pratiques écoresponsables d'apurement régulier des comptes inactifs et dans un contexte de baisse du nombre d'annonces de marchés publics diffusées sur la période 2025 à 2028.

INDICATEUR

1.2 – Optimiser et sécuriser la production du Journal officiel (JO)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Nombre de rectificatifs publiés au JO imputables à la DILA	Nb	10	8	9	8	8	8

Précisions méthodologiques

Source des données : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA est recensé en interne par l'équipe de la rédaction du JO.

Mode de calcul : le nombre de rectificatifs publiés au *Journal officiel* imputables à la DILA fait l'objet d'un décompte manuel journalier au sein de la DILA.

Commentaires : les rectificatifs imputables à la DILA sont à mettre en relation avec le nombre total de textes publiés et au regard de l'urgence avec laquelle il faut les publier (parfois du jour au lendemain, ce qui correspond au délai de rigueur). À noter qu'un rectificatif peut être « mixte », c'est-à-dire correspondre à plusieurs erreurs imputables à la DILA et aux ministères ; dans ce cas, ces erreurs sont également prises en compte.

JUSTIFICATION DES CIBLES

L'objectif pour les prochaines années est de continuer à améliorer l'efficacité des contrôles, à réduire les interventions manuelles permettant ainsi de gagner en productivité et en qualité pour toujours mieux maîtriser le nombre de rectificatifs imputables à la DILA, et tendre vers le « zéro défaut » tout en garantissant les délais de publication.

Les nouveaux outils de production normative (NOPN) visant à construire un processus totalement dématérialisé et à fluidifier la production des textes normatifs depuis leur rédaction dans les ministères jusqu'à leur publication au *Journal officiel*, améliorent significativement les conditions de production du *Journal officiel*. Dans ce cadre, le développement de l'éditeur légistique EDILE permet à ses utilisateurs de rédiger des projets de textes directement à partir des versions importées depuis Légifrance afin de visualiser immédiatement les résultats attendus et de produire automatiquement des projets de textes conformes aux règles légistiques et aux formats de diffusion. Le déploiement progressif de cette application au sein des ministères permettant de produire des textes structurés, devrait aider à la réduction du nombre de rectificatifs. Cet outil est destiné à simplifier et à sécuriser la rédaction des normes françaises (loi, ordonnance, décret, arrêté...).

L'interfaçage entre EDILE et l'application SOLON prévu mi-2026 et la généralisation de l'utilisation d'Édile par les ministères et les plus importants producteurs de normes devraient améliorer significativement les conditions de production du Journal officiel. Cette opération permettra aux rédacteurs de la DILA de se libérer de tâches sans valeur ajoutée et de se concentrer sur la qualité de la publication quotidienne du Journal officiel et ainsi limiter les erreurs.

Par ailleurs, une attention particulière restera portée au niveau de l'équipe sur la qualité des recrutements, la formation, la mise à jour des procédures, l'harmonisation des pratiques et l'effectivité des contrôles de différents niveaux (autocontrôle, contrôles mutuels, supervision, cellule de pilotage...). L'objectif est de mettre en place les formations ad hoc pour que les nouveaux arrivants puissent acquérir les compétences et les niveaux de performance attendus dans les meilleures conditions.

Pour favoriser l'appropriation de ces actions qualité par les agents, les indicateurs internes de suivi de traitement (informations sur les intervenants, indicateurs sur la « sensibilité » des textes...) et le bilan qualité, enrichi chaque année par de nouveaux indicateurs, leur sont présentés au cours de réunions semestrielles.

INDICATEUR

1.3 – Améliorer la productivité et réduire l'impact environnemental

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Gâche papier en pourcentage de la consommation totale de papier	%	2,33	1,6	3	2	2	2

Précisions méthodologiques

Source des données : la consommation de papier et de la gâche est mesurée régulièrement à l'aide d'un outil de comptage et de pesage.

Mode de calcul : il s'agit du total annuel de papier gâché divisé par la consommation totale de papier.

Commentaires : la consommation papier comprend les feuilles et les bobines utilisées sur les imprimantes industrielles.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La gâche papier est générée principalement lors du démarrage puis durant le fonctionnement, notamment lors du « calage » des machines. Afin de livrer des exemplaires au niveau de qualité attendu par les clients de l'imprimerie, les exemplaires d'un niveau de qualité insuffisant sont éliminés. Des actions de maintenance préventive et curative sont mises en place afin de fiabiliser et de conserver les machines dans un état optimal et d'optimiser la production. Le processus de production est analysé en permanence avec les imprimeurs, notamment celui de la gâche papier afin de décider d'actions à mettre en place pour la réduire.

A noter qu'à partir de 2023, une importante part de la réduction de la gâche papier est liée à l'arrêt de la rotative fin décembre 2022 qui engendrait structurellement un niveau important de pertes de papier.

Les cibles 2025 à 2028 sont déterminées par le niveau d'activité envisagé et sont calibrées aux standards d'autres imprimeries et en phase avec les imprimeries du secteur privé.

Afin de maintenir un taux bas de gâche issue des presses numériques, des contrôles sur les entrées et sorties de papier sont mis en place. Une pesée du papier avant et après production est effectuée afin d'affiner encore la mesure de la gâche. Les performances sont également réalisées grâce au pilotage très fin des indicateurs et aux analyses des écarts constatés qui permettent de mettre en place des actions correctives au fur et à mesure des problèmes rencontrés.

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2025 ET 2026

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action	LFI 2025 PLF 2026	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Accès au droit et diffusion légale		22 298 530 22 039 711	4 155 000 5 193 028	26 453 530 27 232 739	0 0
02 – Information administrative et vie publique		9 330 385 8 833 757	4 500 000 6 396 972	13 830 385 15 230 729	0 0
Totaux		31 628 915 30 873 468	8 655 000 11 590 000	40 283 915 42 463 468	0 0

CREDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action	LFI 2025 PLF 2026	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Total	FdC et AdP attendus
01 – Accès au droit et diffusion légale		22 582 409 21 699 088	7 099 591 6 374 064	29 682 000 28 073 152	0 0
02 – Information administrative et vie publique		9 370 388 8 909 757	3 000 000 6 745 936	12 370 388 15 655 693	0 0
Totaux		31 952 797 30 608 845	10 099 591 13 120 000	42 052 388 43 728 845	0 0

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE POUR 2025, 2026, 2027 ET 2028

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2025 PLF 2026 Prévision indicative 2027 Prévision indicative 2028				
3 - Dépenses de fonctionnement	31 628 915 30 873 468 30 851 694 30 451 694		31 952 797 30 608 845 30 716 235 30 316 235	
5 - Dépenses d'investissement	8 655 000 11 590 000 11 269 646 13 073 258		10 099 591 13 120 000 12 765 989 13 469 601	
Totaux	40 283 915 42 463 468 42 121 340 43 524 952		42 052 388 43 728 845 43 482 224 43 785 836	

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE ET CATEGORIE POUR 2025 ET 2026

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2025 PLF 2026				
3 – Dépenses de fonctionnement	31 628 915 30 873 468	0 0	31 952 797 30 608 845	0 0
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	31 628 915 30 873 468	0 0	31 952 797 30 608 845	0 0
5 – Dépenses d'investissement	8 655 000 11 590 000	0 0	10 099 591 13 120 000	0 0
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 735 000 1 635 000	0 0	1 435 000 1 435 000	0 0
52 – Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	6 920 000 9 955 000	0 0	8 664 591 11 685 000	0 0
Totaux	40 283 915 42 463 468	0 0	42 052 388 43 728 845	0 0

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Accès au droit et diffusion légale	0	27 232 739	27 232 739	0	28 073 152	28 073 152
02 – Information administrative et vie publique	0	15 230 729	15 230 729	0	15 655 693	15 655 693
Total	0	42 463 468	42 463 468	0	43 728 845	43 728 845

ÉVOLUTION DU PERIMÈTRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CREDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants					-550 000	-550 000	-550 000	-550 000
Transfert des outils DILE / ISE depuis la direction de l'information légale et administrative (DILA)	► 232				-550 000	-550 000	-550 000	-550 000

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

NOPN

Année de lancement du projet	2021
Financement	P623
Zone fonctionnelle principale	Ressources et Support

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2023 et années précédentes		2024 Exécution		2025 Prévision		2026 Prévision		2027 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	6,90	5,80	2,75	2,52	2,89	3,00	0,50	1,70	2,27	2,29	15,31	15,31
Titre 2	2,38	2,38	1,28	1,28	1,09	1,09	1,09	1,09	1,09	1,09	6,93	6,93
Total	9,28	8,18	4,04	3,81	3,98	4,09	1,59	2,79	3,36	3,38	22,24	22,24

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	10,32	22,24	+115,59
Durée totale en mois	60	84	+40,00

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel en M€ en titre 2	3,20	3,20	0,00
Gain annuel moyen en ETPT	48	48	0,00
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	3,20	3,20	0,00
Délai de retour en années	6	6	0,00

PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Lancé en janvier 2021 par le secrétariat général du Gouvernement (SGG) et la direction de l'information légale et administrative (DILA), le programme « nouveaux outils de production normative » (NOPN) vise à la transformation

numérique de la chaîne de production des normes françaises, en combinant la modernisation des outils, l'évolution des métiers et la simplification des pratiques de rédaction en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (ministères, Conseil d'État, Assemblée nationale, Sénat...). Les gains recherchés sont de :

- de faciliter la rédaction, le suivi et la correction des projets de textes pour les agents publics, en réduisant les tâches formelles, chronophages et redondantes au profit d'activités à forte plus-value ; autrement dit, de passer moins de temps sur la forme et plus de temps sur le fond, le pilotage de l'activité normative, l'appui et la formation des agents... ;
- d'améliorer le service public de diffusion du droit au profit de l'ensemble des usagers (citoyens, professionnels du droit, éditeurs juridiques, legal-tech), en augmentant la qualité et la quantité de données diffusées par LEGIFRANCE, en réduisant les délais de consolidation et en apportant de nouvelles fonctionnalités (par exemple : connaître la norme applicable à un territoire donné) ;
- de rendre possible des harmonisations et simplifications dans les pratiques de rédaction des textes (en lien avec le développement d'un éditeur dédié) ; un comité d'expertise légistique associant le SGG, le Conseil d'État, l'Assemblée nationale et le Sénat se tient régulièrement à cette fin.

Le programme, placé sous la direction d'un directeur de projet, a été scindé en cinq projets :

- Trois projets propres à chaque nouvel outil à réaliser ou rénover, à savoir : l'éditeur légistique nommé « EDILE » (brique applicative d'aide à la rédaction des textes sous un format structuré et préconsolidé), le cœur de chaîne applicative nommé « SOLON » (brique applicative de gestion du flux de travail, de suivi, de validation et de génération des déclinaisons de publication) et le référentiel unique de normes nommé « RUNE » (base destinée à organiser et stocker les données, permettant une consolidation validée des textes et codes et la référence des textes du Journal officiel pour alimenter Légifrance pour diffusion).
- Deux projets transverses sont menés en parallèle, à savoir la transformation des métiers et des organisations et l'amélioration des fonctions de pilotage et de suivi statistique en matière d'activité normative.

Après une année consacrée à initier les travaux (conduite d'une étude détaillée, échange avec les partenaires et futurs utilisateurs, constitution des équipes et des budgets), le programme a été présenté en tout début d'année 2022 à la direction interministérielle du numérique (DINUM) qui, après consultation de la direction des achats de l'État (DAE), de la direction du Budget (DB) et de l'agence nationale de sécurité des systèmes d'information (ANSSI), a émis un avis conforme sur sa faisabilité et sa soutenabilité. Depuis lors, le programme a intégré le panorama des grands projets numériques de l'État et a débuté sa phase de réalisation. Une assistance à maîtrise d'ouvrage a accompagné la direction de programme entre octobre 2021 et octobre 2023. Des maîtrises d'œuvre pour le développement de l'éditeur légistique EDILE, d'une part, et l'industrialisation d'une solution de consolidation par l'intelligence artificielle nommée « THEIA », d'autre part, ont fait l'objet d'appels d'offre notifiés respectivement en avril et en novembre 2022.

Le programme s'appuie sur l'actuelle chaîne applicative, notamment SOLON (outil de partage des projets de textes utilisés par l'ensemble des ministères, le Conseil d'État, le Parlement) et LEGIFRANCE (plateforme de diffusion du droit sur internet) pour déployer progressivement, à compter de 2023, de nouvelles briques applicatives modernisant, remplaçant ou complétant celles existantes. Cela permettra d'expérimenter de nouveaux usages, de favoriser la conduite du changement et d'obtenir des résultats intermédiaires jusqu'à la mise en place d'un cercle vertueux de production et d'enrichissement de la donnée tout au long du parcours du texte.

Outre l'amélioration continue des applications existantes, le premier palier du programme a permis :

- l'expérimentation et le déploiement depuis novembre 2023 de l'éditeur légistique EDILE, outil d'aide à la rédaction des textes, conçu en méthode agile avec les utilisateurs finaux ;
- l'utilisation depuis début 2024 de l'intelligence artificielle pour faciliter la consolidation des textes et le travail sur les données actuellement en stock.

Le programme prévoit notamment d'ici 2027 :

- l'interfaçage des applications EDILE et SOLON mi-2026 permettant d'une part aux utilisateurs (producteurs de normes) de bénéficier de nouveaux services améliorant les possibilités de collaboration interdirectionnelle ou interministérielle et, d'autre part, de fiabiliser la production des normes par le recours aux formats structurés en lieu et place du format bureautique ;

- le lancement de la construction d'un nouveau référentiel permettant d'accroître significativement la qualité et la quantité de données stockées et diffusées ainsi que les échanges entre acteurs ;
- l'amélioration des capacités de pilotage et de suivi statistique de l'activité normative. Le programme respecte les exigences en matière de sécurité des systèmes d'information, de protection des données personnelles, d'ouverture des données ainsi que des codes sources.

DÉTAIL SUR LES COÛTS DU PROGRAMME

Initialement, le coût du programme, affiché dans le panorama des grands projets numériques de l'État diffusé par la DINUM, était de 26,9 M€ (comprenant 10 M€ d'investissement, 9,2 M€ de dépenses de titre 2 et 7,7 M€ de dépenses de fonctionnement) et résultait de la MAREVA (Méthode d'Analyse et de Remontée de la Valeur) transmise en février 2022 lors de la procédure d'avis pour évaluer la faisabilité et la soutenabilité du programme NOPN au titre de l'article 3 du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019.

L'avancement des travaux a conduit à la réévaluation des coûts d'investissement, à savoir une hausse de 5 millions d'euros, compte tenu :

- du coût de développement et des évolutions de l'éditeur légistique EDILE (outil développé en méthode agile sans équivalent sur le plan européen) ;
- de la nécessité de conduire des travaux techniques de sécurisation de l'application SOLON non prévus à l'origine (qui, indépendamment même du programme, auraient été menés) ;
- des résultats des démarches de sourçage faites pour la construction de la dernière brique du programme, RUNE, également considérée comme la plus complexe ;

et ce, malgré les mesures d'économie prises telles que l'arrêt de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (alors même que la consommation sur ce poste est bien inférieure au coût habituel sur ce type de projet) ou la limitation des développements sur l'application THEIA.

Ce coût intègre :

- 15,0 M€ d'investissement et 0,31 M€ d'étude (coûts directs) répartis sur chaque projet applicatif et sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Ce besoin d'investissement sera probablement réévalué au PLF 2027 pour tenir compte du coût de la construction du nouveau référentiel unique de normes ;
- 6,9 M€ de coûts indirects (renseignés à la demande de la DB et de la DINUM) et représentant la dizaine d'agents de la DILA et du SGG mobilisés sur le programme sur 84 mois pris en compte par la MAREVA en vigueur (étant précisé qu'hormis peut-être deux agents, tous les autres travailleraient sur la chaîne régaliennne existante même si le programme n'avait pas été lancé) ;
- Par ailleurs, on peut noter que le coût de fonctionnement du SI sur deux ans est de 12 M€, soit un coût d'environ 5,9 M€ par an, très proche du coût actuel de fonctionnement de la chaîne applicative permettant la production quotidienne du Journal officiel (coût là encore qui aurait perduré qu'il y ait ou non le programme NOPN).

Dans le tableau de coût détaillé supra, il n'a été ainsi rendu compte exhaustivement que des coûts directs d'investissement et d'études qui représentent le véritable surcoût qu'entraîne l'opération sur le programme 623. Les coûts indirects (coût des personnels) et de fonctionnement du SI seraient équivalents pour le maintien de l'actuelle chaîne régaliennne avec ou sans le programme NOPN. L'ensemble de ces coûts est susceptible de connaître des évolutions, notamment pour les années 2027 et suivantes, en fonction de l'avancement ou des contraintes techniques du projet.

DÉTAIL SUR LES GAINS DU PROGRAMME

Gains pour le SI :

L'étude de rentabilité de la MAREVA fait état de gains sur les coûts de fonctionnement de la chaîne applicative (près de 1,26 M€ par an, soit 6,3 M€ sur 5 ans). Toutefois, la même étude précise qu'en l'absence d'investissement dans le cadre du programme NOPN, il aurait été nécessaire de faire des évolutions indispensables au maintien en état des

outils existants et de leurs infrastructures (avec, comme actuellement, des pics significatifs réguliers notamment pour garantir le maintien en condition de sécurité des applications). Toutefois, l'accroissement constant des coûts de maintien en condition opérationnelle et de sécurité des SI de la chaîne de production normative risque de ne pas permettre de générer des économies de coûts de fonctionnement de la chaîne de production normative postérieurement à l'achèvement du programme NOPN.

Ainsi les investissements directs dans le cadre du programme remplaceront des coûts récurrents permettant le fonctionnement de la chaîne, ces deux postes de dépenses étant de nature à se compenser largement. En conséquence, au-delà de cet aspect compensatoire, il n'a pas été prévu de gain lié aux seules évolutions SI (application et infrastructure).

Gains sur la charge de travail :

Le programme NOPN bénéficiera aux agents de l'administration comme au service public de la diffusion du droit en améliorant la capacité de production normative de l'État, son efficience, sa célérité, sa qualité et sa résilience. Il permettra notamment l'allègement de certains tâches chronophages, redondantes et formelles.

La mise en production du nouveau système d'information réduira les tâches directement liées à la production normative et assumées en particulier par les agents du SGG, de la DILA, des ministères, du Conseil d'État, de l'Assemblée nationale et du Sénat. Par ailleurs, il bénéficiera indirectement à une multitude d'autres acteurs, à savoir d'autres agents de l'administration (dont les collectivités ultramarines), ainsi que des acteurs économiques (éditeurs juridiques, legal tech...).

La réduction partielle de la charge de travail des agents de l'administration (des services du Premier ministre comme des ministères) n'entraînera pas obligatoirement une réduction en nombre d'effectifs correspondants, ceux-ci pouvant être redéployés sur d'autres activités (y compris sans lien avec la production normative) jusqu'alors insuffisamment accomplies ou même non accomplies. Il est à noter que l'accroissement et la création de nouvelles activités liées aux nouveaux outils ont été déduits des projections retenues ci-après au titre de la réduction de la charge de travail.

Seules ont été retenues les réductions de charge de travail pour les agents de l'administration (excluant les économies et gains pour l'État non chiffrables et ceux pour les acteurs économiques). Ces gains ont été estimés une fois l'ensemble des outils déployés et utilisés, soit au plus tôt à horizon 2028. Ils sont intégrés de manière progressive afin de tenir compte de différents délais (mise en production, adhésion par les utilisateurs, réorganisation...).

L'effet cumulé des espérances de gains directs et indirects, excluant les gains non chiffrables (gains dépendant de l'adhésion d'autres institutions, effets de l'amélioration de l'accessibilité du droit sur l'activité économique et donc les recettes fiscales) est évalué, selon l'annexe fournie lors de la MAREVA, à 17 ETP (répartis entre le SGG, la DILA, les ministères et toute autre administration) à l'issue de la mise en production du nouveau SI, soit en 2027, et atteindra 48 ETP à horizon 2029.

Il est à noter enfin que, compte tenu de l'effet diffus de la réduction de la charge de travail au sein de l'administration, le gain réel en termes d'ETP sera difficile à contrôler.

ÉCHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES A PAYER AU 31/12/2025

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2024 (RAP 2024)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2024 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2025 + Reports 2024 vers 2025 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2025 + Reports 2024 vers 2025 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025
13 219 890	0	45 934 776	43 056 691	16 800 000

ÉCHEANCIER DES CP A OUVRIR

AE	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP au-delà de 2028
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025	CP demandés sur AE antérieures à 2026 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2026	Estimation des CP 2028 sur AE antérieures à 2026	Estimation des CP au-delà de 2028 sur AE antérieures à 2026
16 800 000	13 565 377 0	2 564 623	670 000	0
AE nouvelles pour 2026 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2026 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2026	Estimation des CP 2028 sur AE nouvelles en 2026	Estimation des CP au-delà de 2028 sur AE nouvelles en 2026
42 463 468 0	30 163 468 0	9 200 000	2 100 000	1 000 000
Totaux	43 728 845	11 764 623	2 770 000	1 000 000

CLES D'OUVERTURE DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AE 2026

CP 2026 demandés sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026	CP 2027 sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026	CP 2028 sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026	CP au-delà de 2028 sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026
71,03 %	21,67 %	4,95 %	2,35 %

Justification par action

ACTION (64,1 %)

01 – Accès au droit et diffusion légale

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	27 232 739	28 073 152	0	0
Dépenses de fonctionnement	22 039 711	21 699 088	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 039 711	21 699 088	0	0
Dépenses d'investissement	5 193 028	6 374 064	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	750 000	750 000	0	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 443 028	5 624 064	0	0
Total	27 232 739	28 073 152	0	0

L'action n° 1 « Accès au droit et diffusion légale » du programme 623 supporte l'ensemble des crédits budgétaires consacrés à la réalisation des missions d'accès au droit et de transparence économique et financière.

Pour l'exercice budgétaire 2026, le montant total prévisionnel destiné au financement de cette action s'élève à 27 232 739 € en AE et 28 073 152 € en CP.

Programmés à hauteur de 12 084 363 € en AE et 12 517 743 € en CP, les crédits relevant de la **sous-action n° 1 « Diffusion légale »** recouvrent les coûts de fonctionnement (titre 3) pour un montant de 7 911 335 € en AE et 7 163 679 € en CP et les dépenses d'investissement (titre 5) pour un total de 4 173 028 € en AE et 5 354 064 € en CP. Afin d'assurer une bonne lisibilité des crédits budgétaires alloués aux missions de la DILA, ces derniers seront justifiés par sous-action, titres et activités budgétaires.

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits relevant du titre 3 sont retracés selon les activités budgétaires suivantes :

1°) Production régalienne et économique

Les crédits ventilés sur cette activité budgétaire sont programmés à hauteur de 4 812 651 € en AE et 4 064 995 € en CP.

Ils portent principalement sur la maintenance et les coûts de support :

- du site internet Légifrance ;
- des bases de données juridiques ;
- des applications EDILE (outil destiné à simplifier et à sécuriser la rédaction des normes), SOLON (système d'organisation en ligne des opérations normatives), STILA (solution de traitement de l'information légale et administrative), SIGNALE (système interministériel de gestion des amendements législatifs) qui permet le suivi des amendements pendant les débats parlementaires ;
- de l'application PIAMP (Plateforme d'intégration des avis de marchés publics) qui remplace l'application BoampWeb, back office du site boamp.fr, développée en 1999 et ne respectant donc plus les exigences de sécurité, d'accessibilité et d'exploitation.

2°) Annonces légales

Constituant près de 95 % des recettes du BAPOIA, la publication des annonces légales au Bulletin officiel des annonces civiles et commerciales (BODACC) ainsi qu'au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP) fait l'objet d'opérations externalisées de collecte, de recouvrement et de facturation. Assises sur des conventions signées entre la DILA et le Conseil national des greffiers des tribunaux de commerce (CNGTC) pour les annonces légales publiées au BODACC et les concentrateurs d'annonces pour les avis d'insertion au BOAMP, les dépenses de fonctionnement qui portent sur les versements dédiés au chiffre d'affaires ou au nombre d'annonces publiées sont estimées en 2026 à hauteur de 2 081 000 € en AE et en CP, soit une baisse de 1,1 M€ par rapport au montant inscrit dans la LFI 2025 (pour rappel 3,2 M€ en AE/CP).

L'actuelle convention conclue le 8 août 2023 avec le CNGTC lie la DILA jusqu'au 30 juin 2026. Elle prévoit en matière de versements trimestriels sur les annonces générant un chiffre d'affaires une rémunération de 0,00 € TTC à compter du 1^{er} janvier 2026 et de 1,16 € TTC pour les annonces liées aux procédures collectives, procédures de conciliation et procédure de rétablissement professionnel. Sur le 1^{er} semestre 2026, le coût estimé des versements au titre des procédures collectives ne devrait pas dépasser 0,1 M€.

3°) Hébergement CAPNOR

Les prévisions des dépenses d'hébergement des sites et applications de production régaliennne et économique, tels que le site internet « legifrance.gouv.fr » ou les sites économiques tels que « bodacc.fr » ou « boamp.fr », s'élèvent comme en 2025 à 800 000 € en AE et en CP.

4°) Domaine échange diffusion légale

Le montant estimatif des dépenses liées aux travaux d'e-mailing se chiffre pour 2026 à hauteur de 70 000 € en AE et en CP.

5°) Portail publicité légale des entreprises

La DILA finance depuis 2014, en collaboration avec les greffiers des tribunaux de commerce et la presse, le groupement d'intérêt public « plateforme de publicité légale des entreprises » (PPLE) afin de mettre en œuvre et gérer un portail public donnant accès à l'ensemble des informations légales sur les sociétés, entreprises commerciales et fonds de commerce qui sont publiées et diffusées sur les sites internet actulegales.fr, infogreffe.fr et bodacc.fr (création, modification, cession, nombre d'établissements, publication des comptes, procédures collective...). La contribution au titre de l'année 2026 est estimée, comme en 2025, à 19 000 € en AE et CP.

6°) Supervision des sites

Les crédits destinés à la supervision des sites sont évalués à hauteur de 128 684 € en AE et en CP.

Justification des crédits d'investissement

Pour l'exercice 2026, une enveloppe de crédits d'un montant total de 4 173 028 € en AE et 5 354 064 € en CP est ouverte pour la réalisation des projets d'investissement de la sous-action n° 1 « Diffusion légale » qui permettront entre autres de moderniser les processus de production et de diffusion normatifs ainsi que de renforcer et sécuriser l'infrastructure informatique de la DILA.

Ces crédits de titre 5 se répartissent entre les deux activités budgétaires suivantes :

- Les crédits destinés à couvrir les dépenses de l'activité budgétaire « investissement CAPNOR » pour un montant de 3 573 028 € en AE et 4 495 028 € en CP ;
- Et les crédits ventilés sur l'activité « investissement prod éco » pour 600 000 € en AE et 859 036 € en CP.

Dans ce cadre, sont notamment prévus en 2026 les opérations suivantes :

- la poursuite des développements lancés en 2021 relatifs aux « Nouveaux Outils de Production Normative » (NOPN) pour 1 000 000 € en AE et 2 422 000 € en CP. Ce projet structurant pour la DILA ambitionne de redéfinir l'ensemble de la chaîne de production des normes françaises, en combinant la modernisation des outils, l'évolution des métiers et la simplification des pratiques de rédaction en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (ministères, Conseil d'État, Assemblée nationale, Sénat...) ;
- les évolutions des applications de la chaîne régaliennne dont la poursuite du projet SIGNALE pour 900 000 € en AE et 400 000 € en CP et la finalisation du projet de refonte de l'infrastructure STILA pour 100 000 € en AE et CP ;
- la poursuite des évolutions continues du site Légifrance dont les travaux programmés pour un montant de 500 000 € en AE et 900 000 € en CP vise à proposer de nouvelles fonctionnalités aux utilisateurs ;
- la poursuite des développements et de l'interfaçage de l'éditeur légistique EDILE, outil d'aide à la rédaction des textes, conçu en méthode agile avec les utilisateurs finaux, avec l'application SOLON à hauteur de 1 000 000 € en AE et 600 000 € en CP afin de permettre d'une part aux utilisateurs (producteurs de normes) de bénéficier de nouveaux services améliorant les possibilités de collaboration interdirectionnelle ou interministérielle et, d'autre part, de fiabiliser la production des normes par le recours aux formats structurés en lieu et place du format bureautique ;
- la suite des développements d'une solution de consolidation par l'intelligence artificielle nommée « THEIA » pour un montant 73 028 € en AE et CP ;
- les évolutions de la plateforme d'intégration des avis des marchés publics (PIAMP) pour 400 000 € en AE et CP et les évolutions des sites internet et applications d'annonces pour 200 000 € en CP et 269 036 € en CP ;
- enfin la poursuite des développements liés aux formulaires BOAMP pour 190 000 € en CP.

Le tableau ci-dessous présente les projets d'investissement programmés sur la sous-action 1 :

PROJETS D'INVESTISSEMENT	AE	CP
NOPN	1 000 000 €	2 422 000 €
Évolutions SIGNALE	900 000 €	400 000 €
Évolutions Légifrance	500 000 €	900 000 €
Évolutions EDILE	500 000 €	300 000 €
Évolutions SOLON	500 000 €	300 000 €
Évolutions STILA	100 000 €	100 000 €
Évolutions THEIA	73 028 €	73 028 €
Évolutions BOAMP Formulaires (PIAMP)	400 000 €	400 000 €
Annonces	200 000 €	269 036 €
Développements Formulaires	0 €	190 000 €
Sous-action 1 « Diffusion légale »	4 173 028 €	5 354 064 €

Les crédits budgétaires destinés à couvrir les coûts de la **sous-action n° 2 « Infrastructure et sécurité informatiques »** sont programmés à hauteur de 15 148 376 € en AE et 15 555 409 € en CP pour financer : • les dépenses de fonctionnement à hauteur de 14 128 376 € en AE et 14 535 409 € en CP ; • ainsi que les dépenses d'investissement pour 1 020 000 € en AE et en CP.

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits de titre 3 sont retracés selon la nomenclature des activités budgétaires suivante :

1°) Hébergement nu

Les crédits budgétés à hauteur de 750 000 € en AE et CP pour cette activité budgétaire doivent permettre le financement des dépenses d'hébergement d'infrastructures appartenant à la DILA sur les deux data centers de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale (DGGN) qui se trouvent sur les sites de Nogent-sur-Marne et de Rosny-sous-Bois pour les services qui ne sont pas accessibles via Internet, notamment le système d'information de la chaîne régaliennne (SOLON, STILA, REPONSES, LEGHO, Circulaires, BDJ, SIGNALE) ainsi qu'une partie des SI de gestion.

2°) Hébergement exploitation

L'ouverture d'une enveloppe de crédits s'élevant à 6 441 702 € en AE et 7 744 035 € en CP est prévue pour la couverture des dépenses d'hébergement exploitation.

3°) Transport de données

Les dépenses relatives au financement des services de transport de données sont estimées à 540 000 € en AE et CP et portent pour l'essentiel sur la location et la maintenance des réseaux interministériels.

4°) Sécurité informatique

La prévision des crédits dévolus aux coûts des services de sécurité informatique s'élève en 2026 à 480 000 € en AE et 526 700 € en CP.

5°) Postes de travail

Estimés à 1 395 000 € en AE et en CP, les crédits budgétaires ventilés sur l'activité « postes de travail » recouvrent notamment les coûts du matériel mis à disposition des utilisateurs, les services d'assistance et de support, les solutions de stockage partagé (serveurs bureautiques).

6°) Solution impression

La couverture des frais de services d'impression individuels ou partagés mis à disposition des utilisateurs représente en 2026 un budget de 42 000 € en CP.

7°) Télécommunications individuelles

La prévision des crédits relatifs au financement des dépenses de télécommunications individuelles, à savoir les frais liés à la téléphonie fixe, mobile, audiovisuelle sous forme matérielle, d'abonnement ou de facturation individuelle se chiffre à 128 000 € en AE et CP.

8°) Intégration applicative

Les crédits affectés au domaine de l'intégration applicative (Cloud) sont évalués à 1 600 000 € en AE et CP.

9°) Services applicatifs

Les crédits alloués aux services applicatifs s'élèvent à 1 215 674 € en AE et CP. Répartis par grands domaines, ils concourent à la maintenance des applications de gestion des ressources humaines (paie, formation), de gestion des finances (facturation et recouvrement des recettes), des outils de pilotage (business object...), des outils de gestion des stocks de l'imprimerie ou encore des applications relatives à la gestion électronique du courrier.

10°) Études et audits

Les crédits prévus au titre des dépenses dédiées aux études et audits se chiffrent à hauteur de 648 000 € en AE et 664 000 € en CP pour couvrir notamment le financement des audits de la SDSI, du référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA), des enquêtes, des prestations de veille, du support modeling...

11°) Application infra

Budgétées comme l'an dernier à hauteur de 90 000 € en AE et CP, les dépenses d'application infra concernent le renouvellement des licences.

12°) Sécurité opérationnelle

Les crédits alloués aux dépenses de sécurité opérationnelle s'élèvent à 840 000 € en AE et CP. Ces dépenses visent notamment à répondre aux changements de contexte en matière de cybersécurité et aux obligations qui en découlent, notamment en matière de respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) qui implique de poursuivre la mise en place de mesures de protection des infrastructures de la DILA, de ses systèmes d'informations et de traitement des données à caractère personnel.

Justification des crédits d'investissement

Les crédits d'investissement de la sous-action n 2 « Infrastructure et sécurité informatiques » financent les opérations d'investissement programmées à hauteur de 1 020 000 € en AE et en CP. Ces opérations ont pour objectif l'amélioration et la sécurisation de l'infrastructure informatique de la DILA. Ces crédits se répartissent entre les deux activités budgétaires suivantes :

- les dépenses d'investissement infra, évaluées pour un montant total de 750 000 € en AE et CP ;
- les dépenses d'investissement info soutien, évaluées comme en 2025 à 270 000 € en AE et CP. Elles portent sur les évolutions des applications de soutien (PGI Oracle, Business Object).

Le tableau ci-dessous retrace l'intégralité des projets d'investissement de la sous-action 2 :

PROJETS D'INVESTISSEMENT	AE	CP
Sauvegarde	350 000 €	350 000 €
Switchs	200 000 €	200 000 €
Refonte socle technique	150 000 €	150 000 €
Infrastructure de télétravail	50 000 €	50 000 €
Évolutions business Object	120 000 €	120 000 €
Évolutions PGI Oracle	150 000 €	150 000 €
Sous-action 2 Infrastructure et sécurité	1 020 000 €	1 020 000 €

ACTION (35,9 %)**02 – Information administrative et vie publique**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	15 230 729	15 655 693	0	0
Dépenses de fonctionnement	8 833 757	8 909 757	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	8 833 757	8 909 757	0	0
Dépenses d'investissement	6 396 972	6 745 936	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	885 000	685 000	0	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	5 511 972	6 060 936	0	0
Total	15 230 729	15 655 693	0	0

L'action n° 2 « Information administrative et vie publique » du programme 623 regroupe les crédits nécessaires à la conception et au fonctionnement de services d'information multicanale des citoyens et des entreprises. Elle prévoit et exécute également les dépenses relatives aux activités d'imprimeur et d'éditeur public de la DILA ainsi que les frais de diffusion d'informations permettant la compréhension des grands enjeux des politiques publiques garantissant ainsi l'accès des citoyens à la vie et au débat public.

En 2026, le montant total de ces crédits se chiffre à 15 230 729 € en AE et 15 655 693 € en CP.

Afin d'assurer une bonne lisibilité des crédits alloués aux missions de la DILA, les crédits seront justifiés par sous-action, titres et activités budgétaires.

Budgétés à hauteur de 10 150 972 € en AE et 10 730 936 € en CP, les crédits relevant de la **sous-action 1 « information administrative »** permettent de couvrir les coûts de fonctionnement pour 5 039 000 € en AE et 5 070 000 € en CP et les opérations d'investissement pour 5 111 972 € en AE et 5 660 936 € en CP. Ces crédits financent la réalisation des activités liées au renseignement des citoyens, des entreprises et des associations sur leurs droits et obligations ainsi que la maintenance du système d'information de l'administration (SIAN) qui contribue au développement des démarches en ligne développées dans le cadre de partenariats interministériels et proposées depuis le site « service-public.fr ».

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits en titre 3 sont retracés selon les activités budgétaires suivantes :

1°) Applications de l'administration numérique

Cette activité budgétaire finance la maintenance et le support des applications informatiques dédiées à l'information administrative et comporte notamment la maintenance du système de l'administration numérique (SIAN) ainsi que le référencement et les tests utilisateurs. Ces dépenses se chiffrent en 2026 à hauteur de 1 871 000 € en AE et 1 912 000 € en CP.

2°) Domaine échange

Le financement des dépenses relatives au système de transmission des démarches depuis le site « service-public.fr » vers les administrations et collectivités territoriales qui doivent les traiter est évalué à 200 000 € en AE et 190 000 € en CP.

3°) Hébergement du système d'information de l'administration numérique

Les crédits budgétés pour la réalisation des prestations d'hébergement des sites « service-public.fr » et « vie-publique.fr » ainsi que des applications concourant à la mission de renseignement administratif (Allô Service Public 3939) est programmé à 1 400 000 € en AE et CP.

4°) Renseignement administratif

Programmés en 2026 à hauteur de 1 328 000 € en AE et en CP, les crédits budgétaires relatifs au renseignement administratif regroupent les trois activités budgétaires suivantes :

- L'activité de gestion des courriels, consacrée au financement du service de renseignement des usagers par messagerie sur le site internet « service-public.fr » et le traitement des courriels est estimée à 519 000 € en AE et en CP ;
- L'activité de renseignement par téléphone est estimée à 400 000 € en AE et CP afin de couvrir les dépenses informatiques externalisées dédiées au renseignement par téléphone (à savoir, l'hébergement, la gouvernance, la communication) ;
- L'activité de traitement de l'information administrative finance les dépenses liées au Conseil éditorial, à la mise à jour des informations nominatives de la base de données institutionnelles de l'annuaire de l'administration et des services publics (SGPE), à la mise à jour des informations de la base données locales de l'Annuaire de l'administration et des services publics, aux enquêtes usagers... pour un coût évalué comme en 2025 à 409 000 € en AE et CP.

5°) Services mutualisés

Cette activité budgétaire concerne l'ensemble des dépenses liées aux actions transverses non dédiées (à savoir, urbanisation, architecture, méthode et qualité, pilotage et gestion de projet, maintenance mutualisée, évolution de l'intranet de la DILA). La budgétisation des crédits 2026 se porte comme en 2025 à 160 000 € en AE et en CP.

6°) Activités diverses informatiques

Ces dépenses, estimées à 80 000 € en AE et CP, couvrent la réalisation de travaux variés.

Justification des crédits d'investissement

Les dépenses d'investissement ventilées sur la sous-action n° 1 « Information administrative » représentent un montant global de 5 111 972 € en AE et 5 660 936 € en CP.

L'ensemble de ces crédits doit permettre le développement de nouveaux services et fonctionnalités à l'attention des usagers à savoir :

- L'amélioration des données des annuaires qui servent de référence pour les usagers et les services ;
- La personnalisation accrue de l'accès à l'information administrative ;
- L'amélioration des démarches en ligne existantes, etc.

Le tableau ci-dessous présente les projets d'investissement programmés sur la sous-action n° 1 :

PROJETS D'INVESTISSEMENT	AE	CP
Évolutions SP	2 200 000	2 400 000
SIAN	1 126 972	1 525 936
AMI	850 000	850 000
DSFR Démarches en ligne	550 000	500 000
IA	200 000	200 000
Annuaire	185 000	185 000
Sous-action n° 1 Information administrative	5 111 972 €	5 660 936 €

Les crédits budgétaires de la **sous-action n 2 « édition publique, publications et imprimerie »** du programme 623 se chiffrent en 2026 à 5 079 757 € en AE et 4 924 757 € en CP et financent les dépenses relatives à l'accès des citoyens à la vie et au débat publics au travers des travaux d'édition en compte propre et en compte de tiers, pour des contenus au format numérique ou papier, les contenus numériques du site internet « vie-publique.fr » ou encore les travaux d'imprimerie.

Les crédits programmés sur cette sous-action sont répartis de la manière suivante :

- Les dépenses de fonctionnement à hauteur de 3 794 757 € en AE et 3 839 757 € en CP ;
- Et les projets d'investissement pour un montant de 1 285 000 € en AE et 1 085 000 € en CP ;

Justification des crédits de fonctionnement

Les crédits de titre 3 destinés à assurer le financement des missions de la DILA sont retracés ci-après par activités budgétaires :

1) Imprimerie

La budgétisation 2026 des dépenses de l'imprimerie s'élève à 2 547 257 € en AE et CP, et regroupe les activités budgétaires suivantes :

- Les « matières premières et fournitures », comprenant les achats de plaques offset, blanchets, papiers, encres, vernis, solvants... pour un montant de 1 467 257 € en AE et CP ;
- La « maintenance des matériels de production et location » pour un montant de 780 000 € en AE et en CP ;
- Le « transport de produits de l'imprimerie » qui intègre les frais postaux sur ventes et la gestion des stocks pour 200 000 € en AE et en CP, montant identique à celui de l'an passé ;
- La « sous-traitance d'impression » pour un montant de 80 000 € en AE et en CP ;
- Et les « études de l'imprimerie » comme en 2025 pour 20 000 € en AE et CP.

2) Traitement de l'édition publique

Prévus à hauteur de 325 000 € en AE et CP, les crédits dévolus à cette activité budgétaire couvrent l'ensemble des dépenses liées aux publications éditées en compte propre sous la marque La Documentation française ou en compte de tiers et les contenus diffusés en ligne sur le site « vie-publique.fr ». Il s'agit principalement du paiement des droits d'auteur et de reproduction.

3) Promotion et distribution

Le coût estimé en 2026 pour le paiement des activités commerciales de diffusion d'ouvrages, gestion externalisée des abonnements ainsi que pour les actions promotionnelles et campagnes publicitaires menées par la DILA est de 760 000 € en AE et CP.

4) Autres activités transverses

Les autres dépenses sont prévues pour 162 500 € en AE et 207 500 € en CP et comprennent principalement les activités budgétaires suivantes :

- Les dépenses des applications informatiques pour 67 500 € en AE et 112 500 € en CP ;
- Les coûts relatifs aux applications liées à VP pour 40 000 € en AE et CP ;
- Les études de l'édition pour 35 000 € en AE et en CP ;
- Et les activités diverses d'édition pour 20 000 € en AE et CP.

Justification des crédits d'investissement

Le montant global des crédits de titre 5 imputés à la sous-action n° 2 « Édition publique, publications et imprimerie » s'établit pour l'exercice 2026 à 1 285 000 € en AE et 1 085 000 € en CP. Ces crédits ont pour objet de financer les projets suivants :

- les investissements relatifs à l'évolution du site « vie-publique.fr » pour un montant estimé à 400 000 € en AE et en CP ;
- les investissements de l'imprimerie pour 885 000 € en AE et 685 000 € en CP dans le but de maintenir et sécuriser les outils de production. Est notamment prévue l'acquisition d'un nouveau thermorelieur.

Le tableau ci-après détaille les opérations d'investissement inscrits sur la sous-action n° 2 :

PROJETS D'INVESTISSEMENT	AE	CP
Évolutions site vie-publique.fr	400 000 €	400 000 €
Investissement imprimerie	885 000 €	685 000 €
Sous-action n° 2 « Édition publique, publications et imprimerie »	1 285 000 €	1 085 000 €

PROGRAMME 624

Pilotage et ressources humaines

Présentation stratégique du projet annuel de performances

Véronique LEHIDEUX

Directrice de l'information légale et administrative

Responsable du programme n° 624 : Pilotage et ressources humaines

Le programme 624 « Pilotage et ressources humaines » regroupe les crédits de personnel de la DILA, de rétribution de la Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels (SACIJO) ainsi que les crédits de fonctionnement courant répartis en trois actions :

- pilotage, modernisation et activités numériques ;
- dépenses de personnel ;
- convention État – SACIJO.

La trajectoire 2026-2028 en CP du programme évolue de 103,7 M€ à 100,2 M€ en 2028, soit une baisse de 3,5 M€. Cette évolution s'explique par une diminution des crédits de personnel de la DILA (-1,6 M€ en titre 2), de la rémunération de la société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO) (-1,3 M€ en titre 3) et des dépenses de fonctions supports (-1,5 M€). Ces efforts financiers cumulés (-4,6 M€) sont le résultat d'une importante adaptation de l'organisation et des outils de production de la DILA. Cette trajectoire vertueuse au niveau de la mission (-3,4 M€) représente une contribution conséquente de la DILA aux mesures d'économie du budget de l'État et à l'objectif de maîtrise des dépenses publiques.

Ces efforts permettent parallèlement de couvrir l'augmentation structurelle du financement des caisses de pensions complémentaires des anciens agents de la DILA issus des Journaux officiels et recrutés sur contrat de droit privé, ainsi que des anciens salariés de la SACIJO (+0,9 M€ entre 2026 et 2028). Ils permettent également d'assurer des investissements éco-responsables en matière de performance énergétique et de conserver les moyens nécessaires à la réalisation des activités métiers sur le programme 623.

Les crédits de personnel (titre 2) diminuent de 50,9 M€ en 2026 à 49,3 M€ en 2028, soit une baisse de 1,6 M€. Les dépenses de personnel restent maîtrisées grâce notamment à un schéma d'emplois vertueux et rigoureux. Elles diminuent aussi sous l'effet d'une révision des provisions pour ruptures et contentieux ainsi que de l'indemnisation des jours de compte épargne temps (CET) inscrite en 2026. En effet, la décision du Conseil d'État du 6 février 2024 a conduit la DILA à engager une profonde réforme RH de régularisation des contrats des anciens salariés de droit privé issus des Journaux officiels. Depuis 1^{er} janvier 2025, tous les agents de la DILA disposent d'un contrat de droit public. Des provisions ont ainsi été inscrites (licenciements et indemnisation CET) en 2026 qui ne sont pas reconduites ultérieurement.

La modernisation des activités numériques et l'arrêt de l'impression papier du JO au 1^{er} janvier 2016 ont nécessité une adaptation des effectifs de la DILA et de la SACIJO, imprimeur historique depuis le XIX^e siècle de la DILA. Des plans de départs anticipés ont été mis en œuvre au profit des salariés de droit privé des deux entités afin d'assurer la mise en adéquation des effectifs et des compétences avec les activités qui ont fortement évolué. Pour la DILA, le dispositif de départs anticipés dit CAVA pour « Cessation Anticipée Volontaire d'Activité » mis en œuvre en 2016 pour les salariés nés avant 1964 et prolongé en 2019 avec de nouvelles conditions financières a pris fin en 2024. Compte tenu de la décision du Conseil d'État du 6 février 2024 et de la régularisation des contrats réalisée au 1^{er} janvier 2025, aucun départ anticipé ne sera réalisé. En revanche, un nouveau plan de départ a été signé avec la SACIJO qui concerne une vingtaine de salariés de l'imprimerie jusqu'en 2026.

Il est important de noter que les effectifs de la SACIJO seront fortement réduits sur la période 2025-2028. Outre les départs anticipés (8 sur la période), 16 départs en retraite sont prévus (dont 9 d'ici fin 2026) auxquels s'ajoute l'arrêt du dispositif de « suiveurs » (4 agents en CDD). Ces départs, qui ne seront pas remplacés à la SACIJO, sont

équivalents à des suppressions d'emplois pour la DILA, puisque ces salariés travaillent directement et exclusivement pour ses missions et que la DILA ne peut les remplacer qu'en recrutant en son sein des agents publics.

Concernant le schéma d'emplois, la DILA a, ces dernières années, largement contribué à la réduction des effectifs au sein du périmètre des services du Premier ministre, avec une suppression cumulée de 53 ETP entre 2021 et 2024 tout en améliorant la qualité des services proposés aux usagers. Ces suppressions d'emplois importantes réalisées sur une longue période (-37 % d'emplois entre 2014 et 2024) se sont appuyées sur des réformes structurelles de dématérialisation des processus qui sont désormais achevées. La DILA ne dispose désormais plus de marges de manœuvre et a besoin de préserver la capacité opérationnelle de ses services, pour maintenir un haut niveau de qualité du service et accompagner les évolutions des technologies et des besoins des usagers. Dans ce contexte, et compte tenu de la baisse à venir des effectifs de la SACIJO, la DILA prévoit de conserver une stabilité de ses effectifs.

Dans son rapport d'observation rédigé dans le cadre de la note d'évaluation budgétaire 2024, la Cour des comptes a formulé une recommandation destinée à imputer les dépenses relatives aux caisses de retraite complémentaire sur des crédits d'intervention (titre 6). Jusqu'alors, le financement des caisses complémentaires était imputé sur les crédits de personnel (titre 2) pour les anciens salariés de droit privé de la DILA et sur les crédits de fonctionnement (titre 3) pour les salariés de la SACIJO. Au PLF 2026, le montant des crédits de titre 6 est de 24,5 M€ se répartissant à hauteur de 14,7 M€ au titre des agents DILA (ex-T2) et 9,8 M€ pour les salariés de la SACIJO (ex-T3).

Le programme 624 porte également les dépenses de fonctionnement général et d'immobilier de la DILA. La trajectoire des dépenses 2026-2028 est marquée par d'importantes mesures d'économies qui concernent principalement les crédits dédiés au pilotage et à la gestion de l'immobilier. Ils diminuent en effet de 1,5 M€ en raison de la rationalisation des espaces grâce aux importants travaux immobiliers réalisés ces dernières années sur le site de Desaix qui permettent de créer des espaces de bureaux supplémentaires afin de rapatrier, d'ici fin 2026, l'ensemble des agents hébergés à Ségur et réaliser une économie sur le remboursement de loyer (coût de 1 M€ en 2025). Par ailleurs, la DILA finance, sur son budget propre, des actions en faveur de la sobriété énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Outre la finalisation du plan de comptage des consommations électriques, de chauffage et de climatisation qui doit permettre notamment de distinguer les consommations en fonction des activités et de réguler le chauffage par aile et par niveau de bâtiment, la DILA va poursuivre la réalisation des travaux d'isolation des bâtiments et plus particulièrement des terrasses.

Les crédits de fonctionnement de ce programme couvrent également les besoins en gestion des ressources humaines. Elles intègrent le financement de la formation des agents et de l'apprentissage, le financement de l'action sociale et santé et le financement des services de restauration. Des efforts budgétaires là encore sont réalisés sur la trajectoire mais la DILA attache beaucoup d'importance à la politique de formation des agents pour le développement des compétences (numériques notamment) ou le développement des actions en faveur de l'égalité et la diversité dans la fonction publique (égalité-diversité, lutte contre les violences sexuelles et sexistes...). La DILA est aussi très impliquée pour l'emploi et l'intégration des personnes en situation de handicap. Au 31 décembre 2024, la DILA employait 42 personnes en situation de handicap, soit un taux d'emploi de 9,23 %, au-dessus de la cible fixée pour l'ensemble de la fonction publique.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser les fonctions soutien

INDICATEUR 1.1 : Efficience de la gestion immobilière

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser les fonctions soutien

Un des axes stratégiques de la DILA porte sur la recherche de l'excellence, l'efficacité et la résilience dans toutes ses activités. Cela implique notamment des fonctions de soutien performantes pour piloter l'activité, veiller au bon calibrage des moyens, accompagner les agents dans les transformations d'activités et de métiers, faire en sorte que l'immobilier soit fonctionnel et optimisé.

L'adaptation de son immobilier à l'évolution rapide de ses activités et la maîtrise des dépenses immobilières restent un enjeu important pour la DILA. En 2022 a été élaboré un schéma directeur immobilier pluriannuel, pour mettre l'immobilier en cohérence avec les objectifs du plan stratégique de la DILA. Les principaux axes de ce schéma directeur concernent l'augmentation des surfaces tertiaires au sein du site Desaix et l'optimisation de leur occupation pour libérer les surfaces occupées sur le site de Ségur, l'adaptation des espaces de travail, le développement des espaces de travail collaboratif, l'amélioration du cadre de travail et la contribution à la responsabilité sociale et environnementale en réalisant des travaux d'accessibilité et en réduisant la consommation d'énergie.

La DILA poursuit le regroupement progressif de ses agents sur le site « Desaix » pour faciliter les interactions entre les services et restituer des surfaces de bureaux sur le site « Ségur » aux services du Premier ministre, au fur et à mesure de la diminution de ses effectifs.

Depuis 2019, la DILA a ainsi libéré plus de 1 000 m² de surface de bureaux du site « Ségur », générant ainsi des économies de loyers et de dépenses d'entretien.

D'importants travaux de rénovation sur le site « Desaix » commencés fin 2024 vont se poursuivre en 2025 pour pouvoir restituer à partir de 2026, l'intégralité des surfaces de bureaux actuellement encore utilisées sur « Ségur ».

INDICATEUR transversal *

1.1 – Efficacité de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

* "Efficacité de la gestion immobilière"

	Unité	2023	2024	2025 (Cible PAP 2025)	2026 (Cible)	2027 (Cible)	2028 (Cible)
Ratio SUB / résident	m ² SUB/poste	19,2	19	19,2	19,4	18,9	18,9

Précisions méthodologiques

Source des données : département de la logistique, de l'immobilier et des services.

Mode de calcul : répartition des locaux selon la nouvelle typologie de la DIE et le décompte des résidents selon les critères définis pour le calcul du ratio.

JUSTIFICATION DES CIBLES

La DILA poursuit sa rationalisation immobilière dans un double objectif : réaliser des économies substantielles de loyer ; faciliter les échanges entre les équipes « métiers » en optimisant leur implantation sur le site de « Desaix » tout en tenant compte des aménagements nécessaires à un mode de travail plus collaboratif.

La DILA rénove deux étages du bâtiment Desaix, qui accueillait des espaces tertiaires, sociaux et de restauration. Outre le réaménagement de ces espaces pour les rendre plus qualitatifs et adaptés aux nouveaux usages, le programme fonctionnel prévoit la création de postes de travail supplémentaires, pour poursuivre la relocalisation sur le site de « Desaix » d'agents travaillant actuellement sur le site de « Ségur ».

Ces travaux s'étaleront jusqu'à mi-2026 et permettront de restituer à la DSAF tous les locaux encore loués actuellement sur le site de « Ségur » (675 m²). L'impact sur le ratio de la gestion immobilière se fera ressentir positivement à terme.

Concomitamment à la réorganisation des espaces, la DILA engage des travaux concourant à la réduction des consommations d'énergie et à l'amélioration de l'accessibilité des locaux.

Présentation des crédits, des taxes affectées et des dépenses fiscales

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET TITRE POUR 2025 ET 2026

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Action / Sous-action LFI 2025 PLF 2026	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	0 0	8 022 318 6 477 075	2 122 370 3 640 000	0 0	10 144 688 10 117 075	0 0
03 – Dépenses de personnel	66 537 821 50 914 751	0 0	0 0	0 0	66 537 821 50 914 751	0 0
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	0 0	28 500 000 17 683 000	0 0	0 24 516 000	28 500 000 42 199 000	0 0
Totaux	66 537 821 50 914 751	36 522 318 24 160 075	2 122 370 3 640 000	0 24 516 000	105 182 509 103 230 826	0 0

CREDITS DE PAIEMENTS

Action / Sous-action LFI 2025 PLF 2026	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	FdC et AdP attendus
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	0 0	7 311 618 6 771 075	4 625 620 3 800 000	0 0	11 937 238 10 571 075	0 0
03 – Dépenses de personnel	66 537 821 50 914 751	0 0	0 0	0 0	66 537 821 50 914 751	0 0
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	0 0	28 500 000 17 683 000	0 0	0 24 516 000	28 500 000 42 199 000	0 0
Totaux	66 537 821 50 914 751	35 811 618 24 454 075	4 625 620 3 800 000	0 24 516 000	106 975 059 103 684 826	0 0

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE POUR 2025, 2026, 2027 ET 2028

Titre	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2025 PLF 2026 Prévision indicative 2027 Prévision indicative 2028				
2 - Dépenses de personnel	66 537 821 50 914 751 50 376 733 49 328 172		66 537 821 50 914 751 50 376 733 49 328 172	
3 - Dépenses de fonctionnement	36 522 318 24 160 075 23 986 075 22 537 075		35 811 618 24 454 075 23 520 075 22 447 075	
5 - Dépenses d'investissement	2 122 370 3 640 000 2 460 000 3 100 000		4 625 620 3 800 000 3 660 000 3 060 000	
6 - Dépenses d'intervention	24 516 000 24 997 000 25 379 000		24 516 000 24 997 000 25 379 000	
Totaux	105 182 509 103 230 826 101 819 808 100 344 247		106 975 059 103 684 826 102 553 808 100 214 247	

PRESENTATION DES CREDITS PAR TITRE ET CATEGORIE POUR 2025 ET 2026

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2025 PLF 2026				
2 – Dépenses de personnel	66 537 821 50 914 751	0 0	66 537 821 50 914 751	0 0
21 – Rémunérations d'activité	29 984 703 29 537 170	0 0	29 984 703 29 537 170	0 0
22 – Cotisations et contributions sociales	14 811 777 14 499 573	0 0	14 811 777 14 499 573	0 0
23 – Prestations sociales et allocations diverses	21 741 341 6 878 008	0 0	21 741 341 6 878 008	0 0

Titre / Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertures	FdC et AdP attendus	Ouvertures	FdC et AdP attendus
LFI 2025 PLF 2026				
3 – Dépenses de fonctionnement	36 522 318 24 160 075	0 0	35 811 618 24 454 075	0 0
31 – Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	36 522 318 24 160 075	0 0	35 811 618 24 454 075	0 0
5 – Dépenses d'investissement	2 122 370 3 640 000	0 0	4 625 620 3 800 000	0 0
51 – Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 122 370 3 640 000	0 0	4 625 620 3 800 000	0 0
6 – Dépenses d'intervention	0 24 516 000	0 0	0 24 516 000	0 0
62 – Transferts aux entreprises	0 24 516 000	0 0	0 24 516 000	0 0
Totaux	105 182 509 103 230 826	0 0	106 975 059 103 684 826	0 0

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	0	10 117 075	10 117 075	0	10 571 075	10 571 075
02 – Promotion et distribution des publications	0	0	0	0	0	0
03 – Dépenses de personnel	50 914 751	0	50 914 751	50 914 751	0	50 914 751
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	0	42 199 000	42 199 000	0	42 199 000	42 199 000
Total	50 914 751	52 316 075	103 230 826	50 914 751	52 770 075	103 684 826

ÉVOLUTION DU PERIMETRE DU PROGRAMME

TRANSFERTS EN CREDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+143 870		+143 870			+143 870	+143 870
Pérennisation de conseillers entreprises au sein de la DILA	134 ►	+143 870		+143 870			+143 870	+143 870
Transferts sortants		-77 000	-26 089	-103 089			-103 089	-103 089
Transfert de l'outil numérique "Démarche d'inscription listes électorales" (DILE) depuis la DILA	► 216	-77 000	-26 089	-103 089			-103 089	-103 089

TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+2,00	
Pérennisation de conseillers entreprises au sein de la DILA	134 ►	+2,00	
Transferts sortants		-1,00	
Transfert de l'outil numérique "Démarche d'inscription listes électorales" (DILE) depuis la DILA	► 216	-1,00	

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2025	Effet des mesures de périmètre pour 2026	Effet des mesures de transfert pour 2026	Effet des corrections techniques pour 2026	Impact des schémas d'emplois pour 2026	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2025 sur 2026	dont impact des schémas d'emplois 2026 sur 2026	Plafond demandé pour 2026
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
1205 - Catégorie A+	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8,00
1206 - Catégorie A	92,58	0,00	+1,00	0,00	-2,41	-0,58	-1,83	91,17
1207 - Catégorie B	16,08	0,00	0,00	0,00	-0,25	-0,08	-0,17	15,83
1208 - Catégorie C	43,33	0,00	0,00	0,00	-3,00	-1,33	-1,67	40,33
1209 - Contractuels	325,92	0,00	0,00	0,00	+5,91	+0,08	+5,83	331,83
Total	485,91	0,00	+1,00	0,00	+0,25	-1,91	+2,16	487,16

Le plafond d'emplois de la Direction de l'information légale et administrative pour l'année 2026 est fixé à 487,16 ETPT. Il progresse de 1,25 ETPT par rapport à 2025 (485,91 ETPT), soit une hausse de 0,26 %.

Cette évolution résulte des éléments suivants :

- L'extension en année pleine du schéma d'emplois 2025, qui génère une diminution de 1,91 ETPT en 2026 ;
- L'impact du schéma d'emplois 2026 (effet en année N), contribuant à une hausse de 2,16 ETPT ;
- Un transfert sortant d'un ETPT au bénéfice du ministère de l'Intérieur (programme 216) ;
- Un transfert entrant de deux ETPT en provenance de la Direction générale des entreprises (programme 134), au bénéfice de la DILA.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Catégorie A+	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Catégorie A	8,00	3,80	8,00	3,00	3,00	7,00	-5,00
Catégorie B	4,00	1,80	8,00	3,00	3,00	7,00	-1,00
Catégorie C	4,00	3,00	8,00	0,00	0,00	0,00	-4,00
Contractuels	10,00	2,00	8,00	20,00	20,00	7,00	+10,00
Total	26,00	10,60		26,00	26,00		0,00

Le schéma d'emplois arbitré pour l'année 2026 est neutre. À ce stade, les hypothèses de gestion prévoient 26 entrées pour 26 sorties, réparties comme suit :

- 10,6 départs à la retraite, dont : 3,8 catégorie A, 1,8 catégorie B, 3 catégorie C, 2 contractuels ;
- 15,4 autres départs (fins de détachement et de contrats – CDD art. 4) ;
- 26 primo-recrutements programmés.

Ce maintien à l'équilibre du schéma d'emplois s'inscrit dans la continuité des efforts soutenus de réduction des effectifs menés par la DILA entre 2022 et 2024, avec 42 ETP supprimés sur la période, soit un niveau supérieur aux prévisions initiales. Cette trajectoire a permis d'atteindre par anticipation les objectifs de réduction programmés pour 2025. Par ailleurs, la fin du dispositif de cessation anticipée volontaire d'activité (CAVA) et la diminution

tendancielle des départs à la retraite réduisent les flux de sorties, limitant ainsi les marges de manœuvre pour de nouveaux ajustements à effectifs constants. Dans ce contexte, un schéma d'emplois neutre a été arbitré pour 2026, afin de préserver la capacité opérationnelle des services pour permettre à la DILA de répondre aux objectifs suivants :

- Maintenir un haut niveau de qualité du service public,
- Accompagner les évolutions technologiques,
- Répondre aux besoins des usagers.

Par ailleurs, les départs recensés au sein de la SACIJO et qui ne seront pas remplacés impactent également fortement la DILA puisque ces salariés contribuent directement à la réalisation des missions de la direction.

.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2025	PLF 2026	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2026	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2025 sur 2026	dont impact du schéma d'emplois 2026 sur 2026
Administration centrale	485,91	487,16	+1,00	0,00	0,00	+0,25	-1,91	+2,16
Total	485,91	487,16	+1,00	0,00	0,00	+0,25	-1,91	+2,16

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois	ETP au 31/12/2026
Administration centrale	0,00	451,10
Total	0,00	451,10

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Action / Sous-action	ETPT
01 – Pilotage, modernisation et activités numériques	0,00
02 – Promotion et distribution des publications	0,00
03 – Dépenses de personnel	487,16
04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels	0,00
Total	487,16

Les effectifs du programme sont concentrés au sein de l'action 03, intitulée « Dépenses de personnel ».

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2025-2026	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
30,00	0,51	0,30

Pour la rentrée 2025-2026, 30 contrats d'apprentissage sont prévus au sein de la DILA, couvrant les domaines du numérique, de la communication, de l'édition, de l'impression et des ressources humaines.

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2025	PLF 2026
Rémunération d'activité	29 984 703	29 537 170
Cotisations et contributions sociales	14 811 777	14 499 573
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	3 981 298	3 942 815
– Civils (y.c. ATI)	3 981 298	3 942 815
– Militaires		
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		
Autres cotisations	10 830 479	10 556 758
Prestations sociales et allocations diverses	21 741 341	6 878 008
Total en titre 2	66 537 821	50 914 751
Total en titre 2 hors CAS Pensions	62 556 523	46 971 936
<i>FDC et ADP prévus en titre 2</i>		

Jusqu'en 2025, le financement de la caisse de pensions et du régime complémentaire des cadres de l'ancienne direction des Journaux officiels était imputé sur le titre 2 du programme 624. Il constituait la part principale des dépenses de la catégorie « prestations sociales et allocations diverses ».

À compter de 2026, cette dépense est désormais imputée sur le titre 6 du programme pour un montant de 14 699 000 €.

Les autres prestations sociales s'élèvent à 6 878 008 €, dont 400 000 € destinés au versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi, au bénéfice de 18 personnes.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle Exécution 2025 retraitée	55,35
Prévision Exécution 2025 hors CAS Pensions	61,90
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2025–2026	0,07
Débasage de dépenses au profil atypique :	-6,62
– GIPA	0,00
– Indemnisation des jours de CET	-0,10
– Mesures de restructurations	-6,51
– Autres	0,00

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Impact du schéma d'emplois	0,16
EAP schéma d'emplois 2025	-0,04
Schéma d'emplois 2026	0,20
Mesures catégorielles	0,00
Mesures générales	0,00
Rebasage de la GIPA	0,00
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
GVT solde	0,15
GVT positif	0,28
GVT négatif	-0,13
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	6,08
Indemnisation des jours de CET	0,64
Mesures de restructurations	5,45
Autres	0,00
Autres variations des dépenses de personnel	-14,78
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,01
Autres	-14,79
Total	46,97

Les montants inscrits dans la ligne « débasage de dépenses au profil atypique » sont constitués principalement de deux mesures totalisant 6,62 M€ :

- Des mesures de restructuration, correspondant aux différents plans de départ de la DILA, débasées à hauteur de 6,51 M€ au titre du plan de cessation anticipée et volontaire d'activité (CAVA) ;
- Du débasage du compte épargne temps, pour un montant de 0,1 M€.

Il n'est pas prévu de versement au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat (décret n° 2008-539 du 6 juin 2008).

Les montants inscrits dans la ligne « Autres » de la rubrique « rebasage de dépenses au profil atypique » portent principalement sur deux mesures dont le montant cumulé s'élève à 6,08 M€ :

- Le rebasage des mesures de restructuration dans le cadre de la mise en œuvre du plan CAVA, à hauteur de 5,44 M€ ;
- Le rebasage du versement du compte épargne temps (CET), pour un montant de 0,64 M€. La bascule des contrats de droit privé en droit public a généré un important stock de congés épargnés sur des CET et partiellement indemnisables à compter de 2026.

Les montants inscrits dans la ligne « Autres » de la rubrique « Autres variations des dépenses de personnel » s'élèvent à -14,78 M€, résultant des éléments suivants :

- Une baisse de 14,69 M€, correspondant à la réimputation, à compter de 2026, du financement des caisses de retraite complémentaire des anciens salariés de droit privé sur le titre 6 du programme, alors qu'il était jusqu'alors porté par le titre 2 ;
- Une diminution de 0,2 M€ liée à un réajustement des prévisions de licenciements ;

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Catégorie A+	113 051	141 415	147 099	101 797	135 964	134 932
Catégorie A	64 201	77 661	87 082	56 643	68 710	76 719
Catégorie B	43 633	51 436	44 307	38 604	44 422	38 802
Catégorie C	28 939	48 779	53 039	25 167	42 418	47 342

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Contractuels	64 095	90 270	66 180	46 672	67 495	46 497

MESURES CATEGORIELLES

Aucune mesure catégorielles n'est prévue au titre de l'année 2026.

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration		430 000		430 000
Logement				
Famille, vacances		54 000		54 000
Mutuelles, associations		21 000		21 000
Prévention / secours		67 000		67 000
Autres		6 000		6 000
Total		578 000		578 000

Les crédits 2026 dédiés à l'action sociale hors titre 2 se chiffrent à 578 000 € en CP. Intégralement imputées en fonctionnement, ces charges concernent les postes de dépenses suivants :

Prestation de restauration :

Cette dépense porte sur la participation aux frais de restauration des agents de la DILA.

Estimée à 430 000 € en CP 2026, elle intègre la participation aux frais de restauration des agents du site de Desaix et les frais d'admission des agents installés au centre de gouvernement de Ségur (49 agents).

Pour 2026, la prévision détaillée est la suivante :

- pour Desaix : 400 000 € ;
- pour Ségur : 30 000 €.

Famille, vacances :

La DILA finance l'organisation de l'arbre de Noël pour les enfants de ses agents et diverses prestations notamment les bons de rentrée scolaire, les bons de Noël...pour un montant évalué à 54 000 €.

Associations :

Une subvention d'un montant de 21 000 € en CP est accordée aux associations sportives et culturelles de la DILA (ASDILA) et des services du Premier ministre (association « culture et loisirs » des services du Premier ministre (CLPM) pour notamment permettre d'assurer le fonctionnement des différentes sections sportives au sein de l'AS DILA (gymnastique, yoga, football, tennis de table, badminton, courses, randonnée...).

Prévention :

Les actions en matière de prévention/secours sont estimées à 67 000 € en CP. Ces actions en matière médico-sociale comprendront principalement :

- des actions en matière de prévention des addictions ;
- des actions de prévention des TMS ;
- des audit (RPS notamment).

Autres :

La DILA développe depuis de nombreuses années des actions en faveur de l'égalité et la diversité dans la fonction publique et notamment en faveur du soutien à l'emploi et à l'intégration des personnes en situation de handicap. La DILA emploie 42 personnes en situation de handicap au 31 décembre 2024. Le taux d'emploi (ratio entre l'effectif et le nombre d'agents BOETH) de ces personnes a encore progressé en 2024, puisqu'il passe de 8,86 % en 2023 à 9,23 % en 2024. En conséquence, la DILA ne versera pas de contribution au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) au titre de l'année 2025, alors que celle-ci était encore de 98 000 € en 2013.

	2022	2023	2024
Nombre de travailleurs handicapés	40	42	42
Taux d'emploi direct	8,30 %	8,86 %	9,23 %
Contribution FIPHFP	0 €	0 €	0 €

Certaines dépenses de santé (visites médicales, soins...) sont prises en charge pour un montant estimé à 3 000 € en CP.

Enfin, les frais de gestion dans le cadre la convention signée avec France Travail relative à la délégation de gestion de l'indemnisation chômage des agents de la DILA sont estimés à 3 000 € en AE=CP.

Dépenses pluriannuelles

ÉCHEANCIER DES CREDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES A PAYER AU 31/12/2025

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2024 (RAP 2024)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2024 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024	AE (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2025 + Reports 2024 vers 2025 + Prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFR + Décret d'avance + Décret d'annulation) 2025 + Reports 2024 vers 2025 + Prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025
9 738 757	0	39 802 923	41 672 833	7 900 000

ÉCHEANCIER DES CP A OUVRIR

AE	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP au-delà de 2028
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 7 900 000	CP demandés sur AE antérieures à 2026 CP PLF CP FdC et AdP 4 120 000 0	Estimation des CP 2027 sur AE antérieures à 2026 3 780 000	Estimation des CP 2028 sur AE antérieures à 2026 0	Estimation des CP au-delà de 2028 sur AE antérieures à 2026 0
AE nouvelles pour 2026 AE PLF AE FdC et AdP 52 316 075 0	CP demandés sur AE nouvelles en 2026 CP PLF CP FdC et AdP 48 650 075 0	Estimation des CP 2027 sur AE nouvelles en 2026 2 666 000	Estimation des CP 2028 sur AE nouvelles en 2026 1 000 000	Estimation des CP au-delà de 2028 sur AE nouvelles en 2026 0
Totaux	52 770 075	6 446 000	1 000 000	0

CLES D'OUVERTURE DES CREDITS DE PAIEMENT SUR AE 2026

CP 2026 demandés sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026	CP 2027 sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026	CP 2028 sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026	CP au-delà de 2028 sur AE nouvelles en 2026 / AE 2026
92,99 %	5,10 %	1,91 %	0,00 %

Justification par action

ACTION (9,8 %)

01 – Pilotage, modernisation et activités numériques

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	10 117 075	10 571 075	0	0
Dépenses de fonctionnement	6 477 075	6 771 075	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	6 477 075	6 771 075	0	0
Dépenses d'investissement	3 640 000	3 800 000	0	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 640 000	3 800 000	0	0
Total	10 117 075	10 571 075	0	0

L'action 1 « Pilotage, modernisation et activités numériques » du programme 624 regroupe l'ensemble des dépenses de « soutien » transverses hors dépenses informatiques relatives aux activités de la direction, des services support (administratifs, communication interne comptables, financiers, moyens généraux, stratégie et ressources humaines) ainsi que les dépenses liées aux activités de pilotage et gestion de l'immobilier.

Ces dépenses sont programmées pour l'année 2026 à hauteur de 10 117 075 € en AE et 10 571 075 € en CP.

Justification des crédits de fonctionnement

La budgétisation 2026 des dépenses de fonctionnement de l'action 1 du programme 624 est programmée à hauteur de 6 477 075 € en AE et 6 771 075 € en CP réparties en six grands postes de dépenses.

1) Les dépenses de pilotage, gestion de la logistique et de l'immobilier

Le montant en AE et CP dévolu au financement des dépenses de pilotage et de gestion de la logistique et de l'immobilier s'élève à 4 272 495 € en AE et 4 731 795 € en CP et regroupe les activités budgétaires suivantes :

Les crédits destinés au financement des coûts d'occupation sont en diminution au regard du de la politique de rationalisation des espaces occupés conduite par la DILA.

Ces crédits s'élèvent à 935 250 € en AE et en CP et permettent notamment :

- d'assurer le remboursement, dans le cadre de la convention signée avec la Direction des services administratifs et financiers (DSAF), du loyer et des charges locatives afférentes pour l'occupation de surfaces de bureaux au sein du Centre de Gouvernement situé au 20 avenue de Ségur, remboursement évalué à 545 000 € en AE et en CP ;
- de payer les dépenses de gestion immobilière du site de l'arsenal de Metz confiée à l'agence de l'immobilier de l'État (AGILE) à hauteur de 183 200 € en AE et en CP ;
- de couvrir le paiement des impôts et taxes (taxes foncières, taxe sur les bureaux, taxe de balayage, taxe locale sur la publicité extérieure) du site de Desaix pour un montant estimé à 182 050 € en AE et en CP ;
- et de payer la location des places de stationnement pour un montant de 25 000 € en AE et en CP.

L'estimation 2026 des crédits mobilisés sur l'activité « énergies et fluides » correspond à un montant global de 641 000 € en AE et 991 000 € en CP, et se décompose comme suit :

- 350 000 € en CP pour couvrir les dépenses de fourniture d'électricité. Le montant nul d'AE traduit l'engagement sur deux années des dépenses d'électricité effectué en 2025 ;
- 340 000 € en AE et en CP pour payer les factures de chauffage des locaux du site de Desaix ;
- 206 000 € en AE et en CP pour la fourniture d'énergie frigorifique répondant aux besoins de rafraîchissement des bâtiments du site de Desaix ;
- 95 000 € en AE et en CP pour couvrir les besoins en fourniture d'eau.

Les crédits de fonctionnement destinés à la couverture des coûts des prestations relatives à la gestion du parc immobilier se chiffrent à hauteur de 830 000 € en AE et en CP et contribuent principalement à couvrir les dépenses dédiées :

- au nettoyage des locaux du site Desaix pour 362 000 € en AE et CP ;
- au gardiennage des bâtiments de Desaix pour 276 000 € en AE et CP ;
- aux interventions, à la maintenance des installations de sécurité incendie et aux acquisitions de matériels afférents pour 86 000 € en AE et CP.

Les crédits budgétés pour les dépenses dédiées à l'entretien lourd pour 10 000 € en AE et en CP comprennent entre autres des travaux lourds de gros entretien et de renouvellement des équipements, des impératifs de mise en état des locaux du site de Desaix, de mise en conformité...

Les dépenses d'entretien courant estimées à 1 168 845 € en AE et en CP concourent notamment au financement d'études et diagnostics énergétiques, ainsi qu'à des prestations de maintenance bâtiminaire, à la réalisation de travaux légers de maintenance préventive et corrective (peinture, sols...).

Les autres dépenses de fonctionnement courant, budgétées à hauteur de 266 700 € en AE et en CP, couvrent en particulier les coûts relatifs aux abonnements, ouvrages et accès numériques comprenant la documentation pour le centre d'appel interministériel de Metz (135 000 € en AE et CP), aux prestations de déménagement (30 000 € en AE et en CP), à l'entretien du réseau des fontaines à eau et du parc automobile, d'archivage extérieur, d'acquisition de produits d'entretien, de fournitures diverses (encre, pochettes, peinture...) et de bureau, de petit outillage et de quincailleries, à l'acquisition d'ouvrages visant à constituer une « mémoire éditoriale » et des médailles.

Les frais postaux, prévus à hauteur de 186 700 € en AE et 196 000 € en CP, concernent principalement le paiement des dépenses d'affranchissement du courrier estimées à 150 000 € en AE et en CP. Ils comprennent aussi les frais de mise en service des machines de mise sous pli et ouvre lettres, de service de collecte du courrier, d'envoi des colis, de tri sélectif à l'arrivée du courrier, d'utilisation des machines d'adressage...

Les crédits affectés à la couverture des dépenses d'équipement, pour un montant prévisionnel de 168 000 € en AE et 268 000 € en CP concourent notamment à l'acquisition de biens mobiliers (150 000 € en AE et 250 000 € en CP), de matériels de cuisine (14 000 € en AE et CP), d'équipements divers et de matériel de signalétique (4 000 € en AE et CP) pour répondre aux besoins du site de Desaix.

Les frais de déplacement des personnels sont évalués pour 2026 à hauteur de 43 000 € en AE et en CP.

Les frais de réceptions évalués à 23 000 € en AE et en CP sont destinés à financer les prestations de traiteur (plats cuisinés, buffets...), l'achat des boissons et de produits d'épicerie.

2) Les dépenses de pilotage et de gestion des ressources humaines

La prévision 2026 des crédits alloués au financement des dépenses de pilotage et gestion des ressources humaines s'élève à 1 908 080 € en AE et en 1 742 780 € CP.

Ils ont vocation à couvrir les activités budgétaires présentées ci-après :

Les crédits dévolus aux dépenses de formation et gestion des ressources humaines s'élèvent à 1 101 000 € en AE et en CP. Ces crédits permettent également de financer :

- les versements aux organismes d'apprentissage et la mise en œuvre du plan de formation métiers et managériales à destination des agents de la DILA estimée à 970 000 € en AE et CP ;
- les prestations RH dont le recours aux cabinets de recrutement, les prestations de coaching... pour un montant de 70 000 € en AE et CP ;
- le compte personnel de formation (CPF) des agents de la DILA en faisant la demande pour 36 000 € AE et CP ;
- le versement des gratifications aux stagiaires pour 20 000 € en AE et CP ;
- et les prestations autres pour 5 000 € en AE et en CP.

Les dépenses d'action sociale et santé pour une prévision initiale de 148 000 € en AE et en CP et regroupant les dépenses suivantes :

- les subventions versées aux associations pour un montant de 21 000 € en AE et en CP ;
- les diverses actions sociales comme l'organisation de l'arbre de Noël des enfants des agents de la DILA, les bons cadeaux offerts aux agents pour un montant estimatif de 54 000 € en AE et en CP ;
- les actions de prévention pour un montant de 67 000 € en AE et en CP ;
- les dépenses de santé (visites médicales, matériel médical et de produits pharmaceutiques, soins divers...) pour 3 000 € en AE et en CP ;
- et des prestations autres pour 3 000 € en AE et en CP.

Les frais de restauration, évalués 659 080 € en AE et 493 780 € en CP, recouvrent le paiement des prestations fournies par le restaurant inter-entreprise (RIE) implanté sur le site du Carré Suffren pour un montant estimatif de 619 080 € en AE et 453 780 € CP et sur le site de Ségur au fournisseur Élior pour 30 000 € en AE et en CP. Le recours à un RIE externe est en effet nécessaire durant le temps les travaux réalisés sur le site Desaix qui condamnent l'espace de restauration situé au 6^e étage. S'ajoutent en outre les dépenses liées à la mise en place d'un audit de restauration pour 10 000 € en AE et en CP.

3) Les dépenses relatives aux actions de communication

Les crédits programmés au titre du financement des actions de communication pour 125 000 € en AE et en CP concernent notamment la mise à disposition des outils de veille (médias et réseaux sociaux), les prestations liées à l'événementiel, à la communication interne et externe dont les séminaires, la participation aux différents salons ou encore les opérations d'achat d'espace publicitaire.

4) Les dépenses des activités juridiques et expertises

En 2026, les dépenses relatives aux activités juridiques et expertises sont évaluées à 45 000 € en AE et en CP. Elles ont vocation à couvrir, en tant que de besoin, le paiement d'indemnités, de dommages-intérêts dues par la DILA suite à des contentieux, d'honoraires d'experts et de conseillers juridiques, d'honoraires d'huissiers de justice...

5) Études générales

Estimées à 40 000 € en AE et en CP les dépenses relatives aux études générales concernent le recours aux prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en cas de besoin et aux prestations intellectuelles (études notamment).

6) Autres activités de pilotage

Les crédits programmés au titre des autres activités s'élèvent à 86 500 € en AE et CP et concernent principalement les dépenses liées à l'assistance à la rédaction des marchés publics, à l'utilisation des cartes achats et aux frais bancaires.

Justification des crédits d'investissement

Les crédits d'investissement inscrits sur le programme 624 correspondent aux travaux effectués sur les bâtiments de la rue Desaix. Ces travaux permettront à la fois d'assurer la mise aux normes bâtimentaires, d'améliorer les conditions de travail et d'augmenter les surfaces de bureaux afin d'accueillir les agents affectés sur le site de Ségur, ce qui devrait générer à terme une baisse du loyer. Ils contribuent également à améliorer les performances énergétiques du site grâce aux travaux d'isolation qui seront réalisés dans le cadre de la restructuration des 5^e et 6^e étages du bâtiment des ateliers et au plan de comptage des consommations électriques, de chauffage et de climatisation. Ce plan de comptage permettra de distinguer les consommations en fonction des activités, d'installer des points de mesure de température par aile et par niveau de bâtiment, de réguler le chauffage par aile et par niveau de bâtiment et de transmettre l'ensemble des données au système de gestion technique des bâtiments (GTB) qui sera modernisé, synthétisera les informations et permettra de disposer d'une gestion centralisée des installations. Des travaux de réaménagement du 6^e étage du site Desaix sont également en cours condamnant temporairement l'espace restauration.

La réalisation de ces travaux structurants sont prévus au PAP 2026 pour un montant global de 3 640 000 € en AE et 3 800 000 € en CP.

Le tableau ci-dessous présente le détail des opérations d'investissement programmées sur l'action 1 du programme 624.

PROJETS D'INVESTISSEMENT	AE	CP
Restructuration - Rénovation des locaux	3 553 440	1 803 872
Plan de comptage	86 560	903 345
Travaux 5e et 6e		1 092 783
TOTAL	3 640 000	3 800 000

ACTION

02 – Promotion et distribution des publications

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Total	0	0	0	0

ACTION (49,3 %)**03 – Dépenses de personnel**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Titre 2 (dépenses de personnel)	50 914 751	50 914 751	0	0
Dépenses de personnel	50 914 751	50 914 751	0	0
Rémunérations d'activité	29 537 170	29 537 170	0	0
Cotisations et contributions sociales	14 499 573	14 499 573	0	0
Prestations sociales et allocations diverses	6 878 008	6 878 008	0	0
Total	50 914 751	50 914 751	0	0

ACTION (40,9 %)**04 – Convention Etat - Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	FdC et Adp attendus (AE)	FdC et Adp attendus (CP)
Hors titre 2	42 199 000	42 199 000	0	0
Dépenses de fonctionnement	17 683 000	17 683 000	0	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	17 683 000	17 683 000	0	0
Dépenses d'intervention	24 516 000	24 516 000	0	0
Transferts aux entreprises	24 516 000	24 516 000	0	0
Total	42 199 000	42 199 000	0	0

L'action 4 « Convention État – Société anonyme de composition et d'impression des journaux officiels » du programme 624 retrace l'ensemble des crédits budgétaires relatifs au paiement des dépenses de sous-traitance de la Société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO), partenaire contractuel historique de la DILA en ce qui concerne le secteur de l'imprimerie.

Ces dépenses constituent une spécificité puisqu'il s'agit d'une rémunération de main-d'œuvre.

La DILA, unique client et financeur de la SACIJO, assure le paiement des factures permettant de couvrir :

- les paies et charges des salariés de droit privé de la SACIJO ;
- la rémunération complémentaire variable (salaires des personnels administratifs, sursalaire, fonctionnement courant) ;
- les versements dus au titre des caisses de pensions.

A compter du PLF 2026, la participation de la DILA aux régimes de retraite complémentaire est regroupée dans une dotation unique versée sous la forme d'une subvention afin de respecter les recommandations de la Cour des comptes.

Les dépenses de l'action 4 du programme 624 sont budgétées en AE = CP. Le montant global de ces dépenses se chiffre en 2026 à 42 199 000 € en AE et en CP.

Justification des crédits de fonctionnement

La programmation 2026 des dépenses de fonctionnement s'élève à 17 683 000 € en AE et en CP permet de couvrir les salaires et charges associées des personnels (imprimeurs et salariés mutualisés dans les services de la DILA) de la SACIJO ainsi que la rémunération complémentaire variable qui intègre notamment les salaires des personnels administratifs, le sursalaire et les dépenses de fonctionnement courant.

Justification des crédits d'intervention (titre 6)

Les dépenses d'intervention relatives à la SACIJO concernent la participation de la DILA aux régimes de retraite complémentaire de la SACIJO et des agents de la DILA issus des Journaux officiels et initialement recrutés sur contrat de droit privé.

Les agents de la DILA issus des Journaux officiels et recrutés sur contrat de droit privé, ainsi que les salariés de la société anonyme de composition et d'impression des Journaux officiels (SACIJO), bénéficient de régimes de retraite complémentaire qui leur sont propres (un régime commun à tous et un régime complémentaire pour les cadres). En effet, la loi de finances initiale pour 2025 a acté la fermeture de ces régimes de retraite complémentaire des Journaux officiels pour les personnels qui auraient vocation à être embauchés à compter du 1^{er} janvier 2025, mais introduit une « clause du grand-père » permettant le maintien de l'affiliation des assurés présents au 31 décembre 2024.

Le budget annexe verse ainsi une subvention d'équilibre aux associations en charge de la gestion de ces régimes de retraite complémentaire. Cette contribution, auparavant imputée en dépense de personnel de titre 2 (ex-agents de droit privé de la DILA) et en titre 3 (ex-salariés de la SACIJO), a été réaffectée en dépenses d'intervention de titre 6 conformément à la nature de cette dépense et à la remarque de la Cour des Comptes dans le rapport d'observation prévisionnel (ROP) de la note d'exécution budgétaire (NEB) 2024. Le montant de cette dépense est estimé en 2026 à 24 516 000 € en AE et en CP et se répartit à hauteur de :

- 14 699 000 € pour la subvention au titre des anciens agents de la DILA ;
- 9 817 000 € au titre des anciens salariés de la SACIJO.

Compte tenu de la diminution du nombre de cotisants et de l'augmentation des pensionnés, ces dépenses présentent une évolution naturellement à la hausse.